

Programme statistique

2010

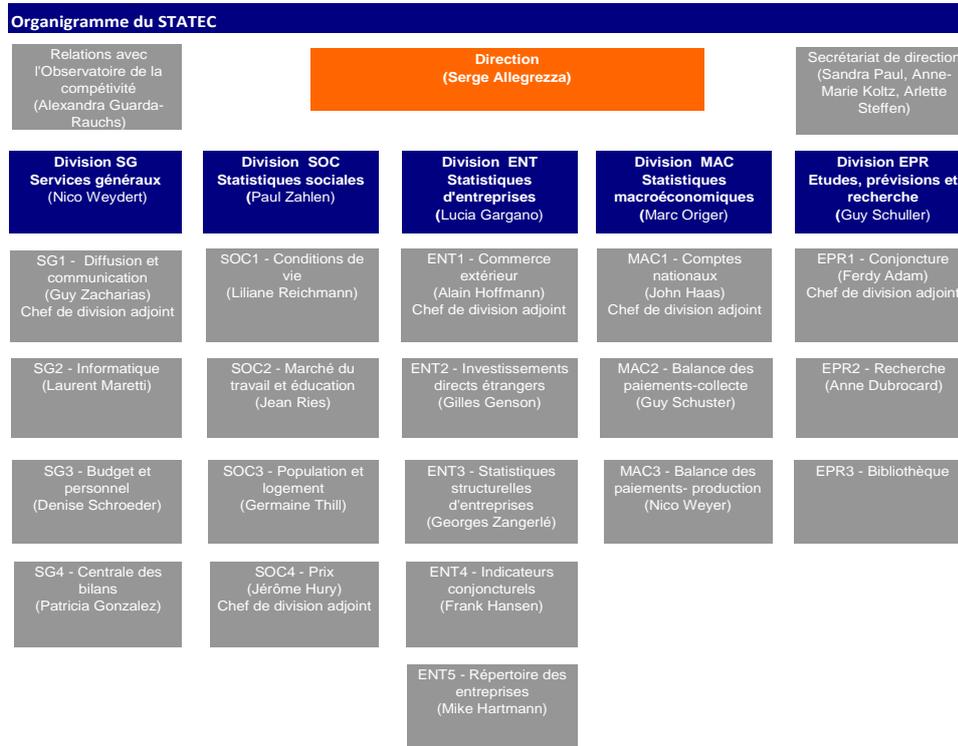
Table des matières

Division SG – Services généraux	6
SG1 – Centralisation statistique et Diffusion	6
1 Projets:	6
2 Liste des publications annoncées pour 2010	6
SG2 – Informatique	7
1. Projets de développement	7
1.1 Recensement de la population RP2011	7
1.2 Système intégré de collecte d'informations via Internet et questionnaires électroniques	7
1.3 Datamarts Emploi et Entreprises	8
1.4 Centrale des bilans	8
1.5 Applications	8
2. Front Office et nouveaux services	8
2.1 Séminaires informatiques et formations	8
2.2 Transmission de données vers EUROSTAT - SDMX	8
2.3 Système IAM et solution de simplification des login	8
2.4 Nouveaux outils pour le datawarehouse	9
3. Infrastructure	9
3.1 Remplacement du SAN fibre optique	9
3.2 Migration du serveur Novell	9
4. Sécurité	9
5. Autres projets	9
6. Tableau synoptique des objectifs opérationnels 2010 et au-delà	10
SG3 – Budget et personnel	10
1. Budget	10
2. Personnel	11
SG4 – Centrale des bilans	11
1. Avancement du cadre légal	11
2. Le dépôt électronique	11
3. Le site Internet	11
4. Les campagnes d'information	11
Division SOC – Statistiques sociales	13
Unité SOC1 – Conditions de vie	13
1. EU-SILC (EU Statistics on Income and Living Conditions)	13
2. Enquête permanente sur les budgets des ménages (EBM)	13
3. TIC ménages	13
4. Enquête sur le volume du tourisme et le comportement de voyage des résidents	13
5. Statistiques sur les crimes et délits (Crime Statistics)	13
6. Santé	13
7. Protection sociale	14
8. Publications et études prévues en 2010	14
Unité SOC2 – Marché du travail et éducation	14
1. Enquête sur le coût de la main d'œuvre (CMO)	14
2. Enquête sur la structure des salaires (ESS)	14
3. Indice du coût de la main d'œuvre (ICM)	14
4. Groupe de travail STATEC 2010 - emploi/salaires - volet concepts	15
5. Enquête sur les forces de travail	15
6. Job Vacancy Statistics (JVS)	15
7. Adult Education Survey (AES) 2010	15
8. Continuing Vocational Training Survey (CVTS) 2010	15
9. Autres statistiques sur les salaires et le coût de la main d'œuvre	15
10. Comité de l'emploi européen (EMCO)	15
11. Publications et études prévues en 2010	15
Unité SOC3 – Population et logement	16
1. Recensement de la population 2011 (RP2011)	16
2. Etat civil	17
3. Statistiques sur les migrations	17
4. Naturalisations et options	17
5. Projections démographiques	17

6. Bâtiments achevés	17
7. Registre des logements	17
8. Recensement fiscal	17
9. Publications et études prévues en 2010	17
Unité SOC4 – Prix	18
1. Intégration des statistiques de prix au sein de l'unité et recherche de synergies	18
2. Mise en œuvre du règlement concernant le traitement des produits saisonniers dans l'indice des prix à la consommation harmonisé	18
3. Etude pilote visant à l'établissement d'un indice du coût de logement des propriétaires (OOH)	18
4. Indice des prix des services (SPPI)	19
5. Révision de l'indice des prix de la construction	20
6. Etude visant à l'établissement d'un indice des coûts de la construction	20
7. PPA: Amélioration de l'inventaire des sources et méthodes	20
8. Publications et études prévues en 2010	20
Division ENT – Statistiques d'entreprises	21
Unité ENT1 – Commerce extérieur (ancienne unité D1)	21
1. Mission légale : production et diffusion des statistiques du commerce extérieur conformément aux règlements communautaires	21
2. Projets opérationnels	21
2.1 Projet n°1 : Développement et mise en production de l'outil de collecte « on-line » IDEP.WEB	21
2.2 Projet n°2 : Processus de production Intrastat/Extrastat	22
2.3 Projet n°3 : Révision des seuils détaillés	22
2.4 Projets n°4 et n°5 : Statistiques du commerce extérieur par caractéristiques d'entreprises	22
2.5 Projet n°6 : Exercices de réconciliation des principales asymétries intra-communautaires coordonnés par la Commission européenne (année de base 2008)	22
Unité ENT2 – Investissements directs étrangers (IDE)	23
1. Qualité : Analyse et contrôle des données issues des enquêtes IDE (et IDB) 2008	23
2. Obligations communautaires : Production de statistiques IDE	23
3. Autres travaux programmés	24
Unité ENT3 – Statistiques d'entreprises (ancienne Unité C3)	25
1. Objectifs opérationnels 2010 suivant les domaines de compétence de l'unité ENT3	25
1.1 Statistiques structurelles sur les entreprises	25
1.1.1 Implémentation du nouveau règlement SSE	25
1.1.2 Refonte des SSE	25
1.1.3 Enquête ad-hoc « Access to finance »	25
1.2 Inward FATS – mise en œuvre du règlement de 2007	26
1.3 TIC, CIS et R&D – travaux méthodologiques	26
1.4 Agriculture – nouveaux règlements communautaires	26
2. Objectifs liés à la transmission et aux publications	26
2.1 Publications	26
Unité ENT4 – Indicateurs conjoncturels	27
1. Objectifs opérationnels fixés pour 2010	27
2. Publications prévues en 2010	28
Unité ENT5 – Répertoire des entreprises	28
1. Démographie des entreprises	28
2. Intégration des groupes d'entreprises au Répertoire des entreprises	28
3. Registre européen des groupes multinationaux d'entreprises	29
4. Mise à jour des données sur les unités locales	29
5. Extension de la couverture du répertoire	30
6. Publication annuelle « Les entreprises luxembourgeoises »	30
7. Le répertoire comme cadre des enquêtes d'entreprises	30
Division MAC – Statistiques macroéconomiques	31
A. ASPECTS HORIZONTAUX	31
B. OBJECTIFS OPERATIONNELS PAR UNITE	32
Unité MAC1 – Comptes nationaux (ancienne unité C1)	32
1. Grande révision 2010/2011	32
2. Amélioration des procédures de contrôle et de documentation de la chaîne de production des comptes annuels et trimestriels	33
3. Publication des comptes financiers	33

4. RNB trimestriel	33
5. Publications prévues pour 2010	34
6. Colloques, conférences et séminaires pour 2009	34
Unité MAC2 et MAC3 – Balance des paiements (collecte et production)	35
1. Nouveau système de compilation	35
2. Développement de nouvelles procédures de collecte	35
3- Nouveaux manuels de référence	35
4. Production de résultats	35
5. Publication	36
6. Travaux en continu	36
Division EPR – Etudes, prévisions et recherche	37
A. Aspects horizontaux	37
1. Objectifs et missions	37
1.1 Objectifs	37
1.2 Mission	37
2. Gestation et contraintes	38
B. Objectifs opérationnels par unité	39
Unité EPR1 « Conjoncture, prévisions et modélisation »	39
1. "Approfondir les études et les recherches sur des questions importantes touchant l'actualité conjoncturelle"	39
2. S'approprier les techniques et les méthodes inhérentes aux nouveaux modèles économiques"	39
3. Améliorer les techniques de prévision"	39
4. Organisation d'une grande conférence internationale à Luxembourg sous l'égide du STATEC"	39
Unité EPR 2 « Recherche et études »	40
1. Compétitivité, croissance et productivité	41
1.1 Mesurer la qualité de la main d'œuvre	41
1.2 Documenter et améliorer la procédure de production des calculs de la PTF	41
1.3 Mesurer le stock de capital pour les comparaisons internationales	41
1.4 Mesurer la concurrence dans les branches d'activités aux Luxembourg	41
1.5 Produire le rapport Luxklems 2010	41
1.6 Veille – Productivité et bases de données	41
1.7 Les performances à l'exportation des entreprises du Luxembourg	41
2. Innovation et performances	42
2.1 La construction des indicateurs de mesure de la performance et de l'innovation	42
2.2 Innovation et productivité	42
2.3 L'impact du commerce électronique sur les performances des firmes	42
2.4 L'innovation dans le secteur financier au Luxembourg	42
2.5 La construction des indicateurs de mesure de la performance et de l'innovation	42
2.6 La production et l'analyse des indicateurs de l'innovation	42
2.7 Les indicateurs de performance : Brevets et marques	43
2.8 Les indicateurs composites de l'utilisation des TIC	43
3. Déterminants de l'innovation	43
3.1 Impact des TIC sur les capacités d'innovation des firmes	43
3.2 Knowledge Management (KM) et innovation	43
3.3 Standardisation et innovation	43
4. Entrepreneuriat – Concurrence - Innovation	43
4.1 Les spécificités de l'entrepreneuriat luxembourgeois	44
4.2 Immigration et dynamiques entrepreneuriales	44
4.3 Facteurs critiques de risques	44
4.4 Financement des PME innovantes et des start-up	44
EPR3: Bibliothèque	44
Liste des abréviations et notations	45

Organigramme



Division SG – Services généraux

SG1 – Centralisation statistique et Diffusion

1 Projets:

En matière de statistiques de la Grande Région il serait important de pouvoir instaurer un poste permanent pour étoffer le stock d'indicateurs harmonisés et pour lancer des études spécifiques sur la Grande Région.

Pour faciliter la consultation des statistiques sur le Luxembourg, une version anglaise du Portail statistique sera mise en ligne en 2010.

Deux publications orientées vers un public assez large sont prévues : une brochure didactique sur l'inflation et l'IPC, ainsi qu'un Rapport annuel 2009 plus succinct que le rapport publié par le Ministère de l'économie et du commerce extérieur.

Nous visons aussi à une consolidation de la qualité de la communication externe et interne. Des améliorations seraient envisageables quant au « timing » de la présentation des études et résultats par rapport à la disponibilité de la publication y relative. Une nouvelle procédure pour le suivi des publications a été mise en place. Cette procédure devra encore faire ses preuves. Les résultats des études seront présentés lors des séminaires économiques et ceci avant la confection définitive de la publication.

2 Liste des publications annoncées pour 2010

- Annuaire statistique
- Le Luxembourg en chiffres 2010
- Note de conjoncture – 2 numéros
- Conjoncture flash – 12 éditions
- Répertoire des entreprises – 2 volumes (alphabétique et systématique)
- Indicateurs rapides – 14 séries
- Bulletin du STATEC

Sujet
<ul style="list-style-type: none"> • Les différents indicateurs de salaire • Coût de la main-d'œuvre • Marché du travail • Projections démo-économiques à long terme • Projection des ménages privés et des besoins en logements • Marché du travail et immigration 1960-2010 • Les TIC en 2009 • Tourismusvolumen und Reiseverhalten der Wohnbevölkerung des Großherzogtums Luxemburg 2009 • Balance courante du Luxembourg en 2009 • Nouvelles immatriculations en 2009 et parc automobile au 1.1.2010 • Statistiques d'hébergement 2007-2009 • Recensement agricole 2009

☐ Économie et statistiques :

- Le secteur public
- Modelling aggregate migration and cross-border worker flows
- Le traitement de l'assurance dans les comptes nationaux luxembourgeois
- L'enjeu des partenariats privés publics dans les comptes des administrations publiques
- Les perceptions de l'inflation
- La nouvelle méthode de calcul des SIFIM
- L'indice des prix à la production des services - Concept et mise en œuvre au Luxembourg
- L'indice des prix des appartements au Luxembourg
- L'insertion de la 2ème génération de l'immigration sur le marché du travail
- Ajustement de la qualité dans les indices des prix : application aux indices des prix des logements
- Mesure de la R&D dans les comptes nationaux
- Méthodologie du calcul de l'indicateur du chiffre d'affaires des comptes trimestriels

☐ Cahiers économiques

- Le modèle d'équilibre général calculable pour le Luxembourg : Luxgem
- Inventaire des sources et méthodes de calcul du PIB et du RNB luxembourgeois
- Les comptes trimestriels du Luxembourg - méthodes et résultats
- Rapport 2010 travail et cohésion sociale

SG2 – Informatique

Pour l'unité informatique, l'année 2010 et les suivantes seront dominées par le recensement de la population, les nouveaux outils de collecte électronique pour le Statec et les projets centrés autour des technologies des bases de données.

1. Projets de développement

1.1 Recensement de la population RP2011

Comme la possibilité de répondre par Internet a été retenue pour le prochain recensement de la population de 2011, l'unité informatique participera activement aux travaux de mise en place de cette solution. Il nous faudra aussi, comme pour les précédents recensements, mettre en place toute la structure pour la réception et le traitement des données au STATEC. Ceci inclut de la programmation et de la mise en place d'infrastructures.

A la demande d'EUROSTAT, nous devons mettre en place une plate forme de diffusion des résultats du recensement de la population. Cette solution sera basée sur un datamart et sera publiée via des services Web, technologie qui n'est pas encore employée dans notre administration.

1.2 Système intégré de collecte d'informations via Internet et questionnaires électroniques

La collecte électronique va s'articuler autour de plusieurs axes :

- Les fiches d'hébergement électroniques pour le projet Tourisme : on va simplifier et alléger la saisie des fiches d'hébergement, en collaboration avec d'autres administrations, en ayant recours à une application de collecte électronique développée par une SSII.
- Un projet pilote avec le CTIE portant sur le questionnaire sur les activités économiques : Nous mettrons à disposition le questionnaire sur les activités économiques au format PDF intelligent.
- Le projet IDEP.WEB pour la collecte des déclarations Intrastat : Ce projet sera probablement mis en production durant la deuxième partie de l'année de 2010.

Pour chacun de ces projets, une infrastructure appropriée devra être mise en place. Cette infrastructure sera relativement complexe dans le cadre du projet IDEP.Web car l'hébergement de l'application sera réalisé au STATEC.

1.3 Datamarts Emploi et Entreprises

Dans le cadre d'une approche Datawarehouse pour le STATEC, nous commencerons par la mise en place de deux datamarts pour les domaines Emploi et Entreprises. Ces projets s'étaleront sur plusieurs années et nécessiteront un support important de la part de nos utilisateurs. De nouveaux outils et de nouvelles techniques devront être mis en place : des implications budgétaires importantes sont à prévoir. Pour la partie Entreprises, des travaux préalables sont à réaliser sur le répertoire des entreprises (intégration des groupes d'entreprises, procédure de codification des codes NACE, enrichissement des informations sur les unités légales).

1.4 Centrale des bilans

Il sera nécessaire d'entamer en 2010 la préparation de la centrale des bilans. Les travaux concerneront la mise en place d'une solution de stockage et de traitement des données comptables. Par ailleurs nous devons aussi envisager les possibles canaux de diffusion des données comptables relevant du domaine public.

1.5 Applications

A la demande de nombreux utilisateurs, nous avons fait l'acquisition d'un module permettant de faire la saisie Blaise directement dans des bases de données relationnelles. Nous allons donc commencer à migrer toutes nos applications Blaise vers cette nouvelle architecture. Ce projet se déroulera sur plusieurs années.

Nous assurerons, au cours de l'année 2010, de la maintenance et des développements dans les domaines suivants :

- Base de données CSSF
- Base de données ICB
- Investissement directs étrangers
- Statistiques des entreprises
- Accidents de la route
- Conjoncture.

2. Front Office et nouveaux services

2.1 Séminaires informatiques et formations

Comme les objectifs n'ont pas été atteints en 2009, nous allons poursuivre nos efforts en 2010. Le recrutement d'un expert dans le domaine des bases de l'informatique décisionnelle (Business Intelligence, datawarehouse) nous permettra de proposer les formations suivantes :

- Langage SQL
- Datawarehouse
- Business Intelligence
- Outil de manipulation des données
- SDMX

2.2 Transmission de données vers EUROSTAT - SDMX

Nous mettrons à la disposition des utilisateurs une boîte à outils permettant la génération de fichiers au format SDMX ; ceci à des fins de transmission vers EUROSTAT. Cette mise à disposition s'accompagnera d'une formation sur l'utilisation de ces outils et d'une assistance des utilisateurs.

2.3 Système IAM et solution de simplification des login

Nous souhaitons mettre en place en 2010, une solution de login utilisant la carte Luxtrust pour les PCs des utilisateurs. La mise en place de cette solution entraînera certainement des modifications sur nos services réseau.

2.4 Nouveaux outils pour le datawarehouse

Dans le cadre de la mise en place des datamarts Emploi et Entreprise, nous évaluerons et implémenterons certaines solutions informatiques pour le datawarehouse. Les produits concernés couvriront aussi bien les problématiques du stockage que de l'analyse et du reporting. La maîtrise des coûts et la facilité d'utilisation seront les critères déterminants.

Il sera nécessaire, dans cette optique, de ré-aborder la problématique de la modélisation des processus métier, laissée de côté en 2009.

3. Infrastructure

Notre infrastructure devra être assez sensiblement modernisée durant l'année 2010 afin de pouvoir supporter les nouveaux projets et répondre à un nombre toujours croissant d'utilisateurs.

3.1 Remplacement du SAN fibre optique

Notre SAN (Storage Area Network) arrivera en fin de vie à la fin de l'année 2010. Nous devons donc le remplacer par un nouveau modèle. Nous devons déterminer si nous continuons avec un modèle fibre ou si nous passons à la technologie ICSI. Pour faire notre choix, il faudra prendre en considération, entre autres, la performance, la facilité d'utilisation mais aussi les possibilités de réplication avec notre site de secours.

3.2 Migration du serveur Novell

Après plusieurs hésitations et suite à une décision stratégique du CTIE, nous allons commencer en 2010, la migration de notre serveur Novell vers un serveur Windows. Nous projetons, avec l'aide du CTIE, d'installer un serveur Windows à côté de notre Novell et de migrer au fur et à mesure vers la nouvelle machine. Il sera opportun à ce moment de revoir complètement l'organisation et les droits afin de rationaliser et simplifier le stockage sur le nouveau serveur. Ce travail devra être réalisé en coopération avec l'ensemble des utilisateurs du STATEC et sera un consommateur important de ressources.

4. Sécurité

Nous allons mettre en place en 2010, un mini site de secours avec nos propres ressources et l'aide du CTIE en ce qui concerne l'infrastructure réseau. Nous suivrons les recommandations du CTIE afin d'en assurer un déploiement et une administration facile.

Nous allons continuer d'appliquer en 2010, les recommandations issues de l'audit de sécurité informatique concernant le renforcement de notre sécurité sur le réseau. Ce projet comportera plusieurs volets assez sensibles dont des procédures de cryptage concernant le stockage des informations.

Afin de rendre plus simple l'utilisation de notre solution maison de backup, nous allons développer une interface graphique (GUI) facilitant les procédures de restauration. Ceci permettra à chaque membre de l'unité informatique de procéder aux restaurations sans avoir recours aux compétences de l'équipe système.

5. Autres projets

La réorganisation du STATEC aura des conséquences organisationnelles et budgétaires sur l'unité informatique. Il est impératif de prévoir des réunions de concertation avec la direction et les responsables de divisions/unités en ce qui concerne les choix informatiques futurs car les implications budgétaires peuvent être très importantes en termes de licences et d'équipement (capacité de stockage, puissance de calcul, serveurs, aménagement du réseau, gestion Télécom).

Nous souhaitons inscrire le STATEC comme candidat au projet GED gouvernemental. Une première réunion de présentation est prévue au mois de janvier 2010. Nous évaluerons plus précisément le projet à cette occasion.

6. Tableau synoptique des objectifs opérationnels 2010 et au-delà

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
SG2	1	Recensement de la population RP2011	01/02/2011	01/02/2011	Toute l'unité SG2, Unité SOC3 et CTIE	Oui
SG2	2	EUROSTAT – census Hub	2013	2013	SG2, Unité SOC3, Eurostat et CTIE	Non
SG2	1	Système intégré de collecte d'information via Internet et questionnaires électroniques	2010	/	SG2, CTIE, des unités du STATEC	Non
SG2	2	Datamarts Emploi et Entreprise	2011	/	SG2, plusieurs unités STATEC, expert externe	Non
SG2	3	Migration des applications Powerbuilder vers C#	2015	2016	SG2, expert externe	Non
SG2	2	Centrale des Bilans	2011	2012	SG2 et SG4	Oui
SG2	1	Remplacement de notre SAN fibre optique	2010	2010	SG2	Non
SG2	1	Migration du serveur Novell	2010	2011	SG2 et CTIE	Non
SG2	2	DRP (Disaster Recovery Plan) – Site de secours	2010	2011	SG2 et CTIE	Non
SG2	2	Réorganisation et renforcement de la sécurité réseau	2010	2010	SG2	Oui
SG2	1	Implications informatiques de la réorganisation du STATEC	2010	2010	SG2 et le STATEC	Oui - licences
SG2	1	Formation	2010	/	SG2 et le STATEC	Non
SG2	3	Gui pour système de backups	2010	2010	SG2	Non

SG3 – Budget et personnel**1. Budget**

BUDGET DES DEPENSES DU STATEC		
	Budget annuel en milliers EUR	Augmentation en %
Année 1970	553.6	
Année 1980	1 500.6	171.06
Année 1990	2 970.1	97.93
Année 2000	6 693.2	125.35
Année 2005	11 165.6	
Année 2006	12 592.2	12.78
Année 2007	12 980.9	3.09
Année 2008	13 623.3	4.95
Année 2009	14 703.6	7.93
Année 2010	16 557.0	12.61

2. Personnel

Effectif en place et à recruter – situation 31 décembre 2009

STATUT – CARRIERE	Total	Femmes	Hommes
Effectif statut du fonctionnaire	80	30	50
Effectif statut de l'employé permanent et temporaire	67	42	25
Effectif auxiliaire et externe	23	11	12
TOTAL	170	83	87

SG4 – Centrale des bilans

1. Avancement du cadre légal

Pour la future Centrale des bilans il est essentiel de préciser la procédure et la forme du dépôt électronique des comptes annuels auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (RCSL) dans un futur règlement grand-ducal, à défaut de quoi il sera impossible de collecter des informations financières structurées et comparables. Le Statec est en collaboration étroite avec des représentants du RCSL, du ministère de la Justice et du CTIE afin de mener des discussions sur la procédure à envisager.

Les travaux de la CNC concernant les modalités de dépôt des comptes annuels débuteront au premier trimestre 2010, le projet de règlement grand-ducal y relatif devrait être finalisé au cours du premier trimestre. Il faudra entamer la procédure législative aussi tôt que possible étant donné que ce règlement grand-ducal doit être avisé par le Conseil d'Etat. Il est toutefois difficile de faire à l'heure actuelle des pronostics sur le calendrier législatif de ce projet de règlement.

2. Le dépôt électronique

A ce stade le Statec se concerta avec le Ministère de la Justice, le RCSL et le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) pour introduire le dépôt électronique des comptes annuels dans le projet eRCS. Ce travail coopératif sera poursuivi début 2010. Le dépôt électronique de comptes annuels devra s'intégrer à celui des réquisitions électroniques auprès du RCS.

3. Le site Internet

Le Statec planifie l'implémentation d'un site Internet dédié à son unité « Centrale des bilans » afin de pouvoir informer tout d'abord les entreprises, les professionnels de la branche et les fournisseurs de logiciels comptables des aspects juridiques et techniques de la mise en place de la Centrale des bilans.

Ce projet contribue à la transparence, en ce sens que le site Internet permet de communiquer clairement (le cas échéant de manière anticipative) aux entreprises les normes légales en vigueur en matière de dépôt des comptes annuels, les pratiques (et les formulaires à utiliser) et les procédures administratives à respecter (dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés dans les délais et sous les formes à respecter). Ce site fera l'inventaire des textes légaux.

4. Les campagnes d'information

Avec l'avancement des dossiers législatifs et au plus tard fin 2010, le Statec contactera les producteurs de logiciels comptables et le monde comptable en général, pour qu'ils puissent se préparer suffisamment en avance pour le dépôt électronique. Dans une deuxième phase le Statec organisera des campagnes d'information plus générales.

Ressources impliquées	Descriptif objectif	Calendrier
SG4	Mise à jour de la taxonomie XBRL	1 ^{er} trim. 2010
SG4	Création d'un site Internet	1 ^{er} semestre 2010
SG4, Ministère de la Justice, RCSL, CTIE	Suite de concertation pour le dépôt électronique	1 ^{er} trim. 2010
SG4, Ministère de la Justice, RCSL	Cadre réglementaire pour un dépôt électronique	2 nd sem. 2010
SG4	Campagnes d'information	Fin 2010

Division SOC – Statistiques sociales

Unité SOC1 – Conditions de vie

1. EU-SILC (EU Statistics on Income and Living Conditions)

Le règlement (CE) no 1177/2003 a établi un cadre commun pour la production des statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). En vertu de l'article 15, paragraphe 2, point f), du règlement (CE) no 1177/2003, des mesures de mise en œuvre sont nécessaires pour la liste des domaines et des variables cibles secondaires à inclure chaque année dans la dimension transversale des EU-SILC.

Pour l'année 2010, le module ad-hoc est consacré au partage des ressources au sein du ménage conformément au règlement (CE) n° 646/2009 de la Commission du 23 juillet 2009 portant mise en œuvre du règlement (CE) n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Les variables correspondantes devront être insérées dans le questionnaire EU-SILC 2010. Au cours de l'année 2010, un accent particulier sera mis sur l'exploitation et la valorisation des données de l'EU-SILC (études, publications, tableaux statistiques sur Internet).

2. Enquête permanente sur les budgets des ménages (EBM)

La publication des résultats de la vague d'enquête 2006-2008, centrés sur 2007, est prévue au premier trimestre 2010. L'objectif à long terme est de publier les résultats des vagues d'enquêtes t-3 à t-1 au 2^{ème} semestre de l'année suivante.

3. TIC ménages

En 2010 l'enquête TIC ménages va être réalisée selon les dispositions du Règlement (CE) n° 1023_2009 de la Commission du 29 octobre 2009 portant application du règlement (CE) n° 808/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information.

4. Enquête sur le volume du tourisme et le comportement de voyage des résidents

En 2010 l'enquête sur le volume du tourisme et le comportement de voyages des résidents va être effectuée par une société externe pour le compte du Ministère des classes moyennes et du tourisme ainsi que du STATEC.

Cette enquête est réalisée selon les dispositions de la Directive 95/57/CE du Conseil, du 23 novembre 1995, concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme, mais un règlement du Parlement européen et du Conseil remplaçant cette directive est en préparation.

5. Statistiques sur les crimes et délits (Crime Statistics)

La 'DG Justice, Liberté et Sécurité' a chargé EUROSTAT d'établir des statistiques sur les crimes et délits. Un fonctionnaire de la Direction de l'Information de la Police Grand-Ducale représentera le Luxembourg dans le groupe de travail 'Working Group on Statistics on Crime and Criminal Justice'.

6. Santé

Le Règlement (CE) n° 1338/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif aux statistiques communautaires de la santé publique et de la santé et de la sécurité au travail prévoit la fourniture de nombreuses statistiques dans le domaine de la santé.

La Direction de la Santé – Service des Statistiques est en charge de l'établissement des statistiques dans ce domaine, le STATEC lui-même n'établissant qu'un certain nombre de statistiques relatives à la mortalité (p.ex. mortalité infantile, table de mortalité, espérance de vie etc.). Les statistiques sur les accidents de travail sont transmises par l'Association d'Assurance contre les Accidents.

7. Protection sociale

Les statistiques afférentes sont établies par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS).

8. Publications et études prévues en 2010

Pour l'année 2010, l'unité prévoit de réaliser les publications suivantes :

- 1 bulletin ou un cahier économique « Pauvreté, précarité et exclusion » (essentiellement basé sur l'EU-SILC, mais également sur l'EFT et, éventuellement l'EBM)
- 3 « Regards sur ... » (consacrés au module de l'EU-SILC, resp. à l'EBM ; aux accidents ; aux TIC ou à l'ETI)
- 1 bulletin ou un « Regards sur ... » sur les TIC dans les ménages
- 1 bulletin sur ETI – Reiseverhalten der Luxemburger Wohnbevölkerung

Objectifs stratégiques pour 2010

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Obligation juridique
Conditions de vie	1	EBM - 1. La publication des résultats de la vague d'enquête 2006-2008, centrés sur 2007, est prévue au premier trimestre 2010. 2. Suivi de l'évolution au niveau communautaire	2010	1. 30/06/2010 2. Travail continu	Gentlemen's agreement
Conditions de vie	2	EU-SILC - Exploitation des résultats de l'enquête 2009, préparation de l'enquête 2010. Suivi de l'évolution au niveau communautaire et contacts avec le CEPS	2010	Travail continu	Règlement communautaire
Conditions de vie	4	TIC Ménages	2010	Travail continu	Règlement communautaire
Conditions de vie	5	Enquête ETI	2010	Travail continu	Directive
Conditions de vie	5	Projet "Core variables" . Introduction d'un certain nombre de variables essentielles dans les enquêtes sociales	2010	Travail continu	Non

Unité SOC2 – Marché du travail et éducation

1. Enquête sur le coût de la main d'œuvre (CMO)

L'enquête CMO de 2008 devra être finalisée et transmise à Eurostat pour le 30 juin 2010 au plus tard. Par ailleurs, le rapport qualité relatif à cette enquête devra être transmis à Eurostat pour le 31 décembre 2010 au plus tard.

2. Enquête sur la structure des salaires (ESS)

Il s'agit de préparer le terrain pour l'ESS relative à l'année 2010. La collecte des données sera lancée dans le courant du premier trimestre 2011.

3. Indice du coût de la main d'œuvre (ICM)

L'ICM sera calculé et transmis trimestriellement. A la fin de l'année un rapport qualité devra être établi. Il faudra également revoir les méta-données. Eurostat va proposer un nouveau format et des nouvelles formalités pour la collecte et la transmission des métadonnées. Des ruptures dans les variables fournies par l'IGSS ont posé et vont continuer à poser des problèmes pour le calcul des indices. Au cours de l'année 2010, il s'agira de consolider le calcul de l'ICM

4. Groupe de travail STATEC 2010 - emploi/salaires - volet concepts

L'unité sera impliquée dans les travaux de ce groupe de travail. Dont l'objectif est de discuter les concepts « emploi et salaires » utilisés dans les différentes sources et statistiques afin de déterminer jusqu'à quel point ces concepts peuvent être harmonisés.

5. Enquête sur les forces de travail

Les travaux d'amélioration de la qualité des données seront poursuivis en 2010. Les travaux d'élaboration de stratégies pour faciliter et simplifier la codification de différentes variables (codification automatique) seront poursuivis en 2010. Le module ad-hoc pour l'année 2011, traitant de l'emploi des personnes handicapées, devra être établi.

6. Job Vacancy Statistics (JVS)

Les JVS seront calculées trimestriellement. Les statistiques seront établies en fonction de la taille des entreprises. Cette nouveauté devra être introduite dans programmes informatiques. Pour les données annuelles, il faudra ajouter une ventilation selon la profession. Une collaboration étroite avec l'ADEM et l'IGSS doit être envisagée à ce sujet. Cette ventilation n'étant pas obligatoire, il s'agit là d'un objectif à moyen terme. Un rapport qualité devra être établi pour la fin de l'année 2010.

7. Adult Education Survey (AES) 2010

En 2011, le Luxembourg participera pour la première fois à l'AES. Dans le courant de l'année 2010, le terrain sera préparé, notamment le marché public.

8. Continuing Vocational Training Survey (CVTS) 2010

La CVTS 2010 sera réalisée en 2011. Le terrain pour cette enquête sera préparé en 2010.

9. Autres statistiques sur les salaires et le coût de la main d'œuvre

L'unité va produire les trois statistiques demandées par Eurostat dans le cadre d'un «gentlemen's agreement»:

- Gender Pay Gap
- Average Annual Gross Earnings
- Annual Labour Cost Update

10. Comité de l'emploi européen (EMCO)

Participation aux travaux du groupe des indicateurs du comité de l'emploi (EMCO Indicators Group).

11. Publications et études prévues en 2010

Pour l'année 2010, l'unité prévoit de réaliser les publications suivantes :

- Bulletin sur les résultats de l'enquête CMO (coût de la main-d'œuvre)
- Bulletin « Marché du travail » (*Bulletin consacré principalement, mais pas exclusivement aux derniers résultats de l'EFT. L'objectif est de publier ce bulletin chaque année. Idéalement, ce bulletin pourrait sortir à l'occasion de la fête du travail. Un autre objectif à moyen terme est de communiquer régulièrement sur les indicateurs de salaires. Il reste encore à déterminer par quel véhicule ce sera fait (Statnews trimestriel pour l'ICM, « Regards », ...)*)
- 1 « Regards » sur un autre sujet lié au domaine d'activité de l'unité

Concernant le bulletin « marché du travail », il sera consacré principalement, mais pas exclusivement aux derniers résultats de l'EFT. L'objectif est de publier ce bulletin chaque année. Idéalement, ce bulletin pourrait sortir à l'occasion de la fête du travail. Un autre objectif à moyen terme est de communiquer régulièrement sur les indicateurs de salaires. Il reste encore à déterminer par quel véhicule ce sera fait (Statnews trimestriel pour l'ICM, « Regards », ...).

Objectifs opérationnels pour 2010

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
Marché du travail, éducation et formation	1	Indice du coût de la main d'œuvre (ICM) L'ICM sera calculé et transmis trimestriellement. A la fin de l'année 2010 un rapport qualité devra être établi. Révision des méta-données. Des ruptures dans les variables fournies par l'IGSS ont posé et vont continuer à poser des problèmes pour le calcul des indices. Au cours de l'année 2010, il s'agira de consolider le calcul de l'ICM	2010	fin de chaque trimestre de référence + 70 jours	La division étant en voie de restructuration les ressources impliquées seront déterminées ultérieurement	Règlement européen
Marché du travail, éducation et formation	1	Groupe de travail STATEC 2010 - emploi/salaires - volet concepts. L'objectif est de discuter les concepts « emploi et salaires » utilisés dans les différentes sources et statistiques afin de déterminer jusqu'à quel point ces concepts peuvent être harmonisés.	2010	Travail continu	La division étant en voie de restructuration les ressources impliquées seront déterminées ultérieurement	Non
Marché du travail, éducation et formation	2	EFT- Enquête sur les forces de travail. Lancement de l'EFT2010. Poursuite de l'analyse systématique de l'EFT2010, corrections et production des résultats, rédaction d'un rapport qualité. Elaboration de stratégies pour faciliter et simplifier la codification de différentes variables (codification automatique)	2010	fin de chaque trimestre de référence + 12 semaines	La division étant en voie de restructuration les ressources impliquées seront déterminées ultérieurement	Règlement européen
Marché du travail, éducation et formation	3	JVS - Job vacancies statistics. Production trimestrielle des statistiques sur les postes vacants sur la base des fichiers mensuels transmis par l'ADEM et l'IGSS. Les statistiques seront établies en fonction de la taille des entreprises. Cette nouveauté devra être introduite dans programmes informatiques. Pour les données annuelles. Ventilation selon la profession. Une collaboration étroite avec l'ADEM et l'IGSS doit être envisagée à ce sujet. Cette ventilation n'étant pas obligatoire, il s'agit là d'un objectif à moyen terme. Un rapport qualité devra être établi pour la fin de l'année 2010.	2010	fin de chaque trimestre de référence + 70 jours	La division étant en voie de restructuration les ressources impliquées seront déterminées ultérieurement	Règlement européen
Marché du travail, éducation et formation	4	Adult Education Survey (AES) En 2011, le Luxembourg participera pour la première fois à l'AES (année de référence 2010). Préparation du terrain, notamment du marché public.	2010	Travail continu	La division étant en voie de restructuration les ressources impliquées seront déterminées ultérieurement	Règlement européen
Marché du travail, éducation et formation	5	Continuing Vocational Training Survey (CVTS) La CVTS 2010 sera réalisée en 2011. Le terrain pour cette enquête sera préparé en 2010.	2010	Travail continu	La division étant en voie de restructuration les ressources impliquées seront déterminées ultérieurement	Règlement européen
Marché du travail, éducation et formation	6	Enquête sur le coût de la main d'œuvre (CMO). Finalisation de l'enquête et transmission à Eurostat	2010	30/06/2010	La division étant en voie de restructuration les ressources impliquées seront déterminées ultérieurement	Règlement européen

Unité SOC3 – Population et logement

1. Recensement de la population 2011 (RP2011)

La continuation des travaux de préparation pour le recensement de 2011 sera l'activité principale de l'unité au cours de l'année 2010. Le recensement sera réalisé de façon « traditionnelle », mais innove en offrant possibilité de répondre par voie électronique (réservée aux détenteurs d'une carte Luxtrust).

La date de référence étant fixée au 1^{er} février 2011. Les travaux les plus importants sont la finalisation des questionnaires (papier et électronique), la préparation de la base légale, l'élaboration de différents cahiers de charge (marchés publics pour la campagne publicitaire, l'encodage des données ...) ainsi que la préparation des différentes formations à donner aux agents communaux et aux agents recenseurs.

2. Etat civil

Eurostat est en train d'élaborer une proposition de règlement sur la production des statistiques démographiques. Ce projet de règlement demande aux pays membres, à côté des données déjà transmises annuellement dans le cadre d'un 'gentleman's agreement', la fourniture d'un certain nombre d'informations supplémentaires (niveau d'instruction de la mère au moment de la naissance, niveau d'instruction des personnes décédées ...) que le Luxembourg n'est, pour le moment, pas en mesure de fournir. Il s'agit de trouver des solutions à ce problème.

3. Statistiques sur les migrations

Poursuite des travaux entamés en 2008 et en 2009 en vue d'améliorer la qualité des données existantes sur les migrations internationales. Les données requises dans le cadre du règlement communautaire n° 862/2007 devront être fournies pour la première fois à Eurostat en février 2009.

Grâce à la création du REM-PCN (Réseau Européen des Migrations – Point de Contact National,) la collaboration avec la Direction de l'Immigration, fournisseur de nombreuses statistiques en matière de demandeurs d'asile et de réfugiés, également demandées dans le cadre de ce règlement a été sensiblement améliorée.

4. Naturalisations et options

Il s'agit notamment de suivre les effets de l'entrée en vigueur de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise qui a fait augmenter considérablement le nombre de naturalisations.

5. Projections démographiques

Des nouvelles projections socio-démographiques seront publiées au premier semestre de 2010.

6. Bâtiments achevés

L'objectif principal sera d'assurer le passage des compétences et des ressources de l'unité « Prix » vers la nouvelle unité « Population et logement. »

En outre, les efforts entamés en 2009 pour optimiser la gestion de la population cible de l'enquête devront être poursuivis notamment à travers les contacts établis avec la société CREOS. Une légère adaptation du questionnaire devra éventuellement être envisagée.

7. Registre des logements

Comme le RP2001 pourra être considéré comme un des fondements d'un futur registre des Immeubles et des Logements, les méthodes pour la mise en jour d'un tel registre seront étudiées.

8. Recensement fiscal

Tout comme pour la statistique des bâtiments achevés l'objectif principal sera l'intégration de ce domaine de compétence quittant l'unité B1.

9. Publications et études prévues en 2010

Pour l'année 2010, l'unité prévoit de réaliser les publications suivantes :

- 1 bulletin sur les projections démo-économiques
- 1 bulletin sur la nuptialité et la divortialité
- 1 bulletin ou 1 « Regards sur ... » les principales statistiques démographiques
- 1 bulletin ou 1 « Regards sur ... » les bâtiments achevés
- 2 « Regards sur... » Des thèmes spécifiques (effet de la loi « double nationalité », mortalité saisonnière ...)

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Obligation juridique
Population et logement	1	RP2011: Travaux préparatoires	2010	Travail continu	Règlement communautaire
Population et logement	2	Statistiques démographiques	2010	Travail continu	Règlement communautaire en préparation
Population et logement	3	Statistique sur la migration et la protection internationale	2010	Travail continu	Règlement communautaire
Population et logement	4	Registre des logements	2010	Travail continu	Non
Population et logement	5	Bâtiments achevés - Passage des compétences et des ressources de l'unité « Prix » vers la nouvelle unité « Population et logement ». Optimisation de la gestion de la population cible de l'enquête à travers les contacts établis avec la société CREOS. Adaptation éventuelle du questionnaire	2010	Travail continu	Non

Unité SOC4 – Prix

1. Intégration des statistiques de prix au sein de l'unité et recherche de synergies

Dans le cadre du projet de réorganisation du STATEC, il a été convenu de regrouper l'ensemble des statistiques de prix au sein d'une unité (actuelle unité B1) de la division SOC. Cette décision implique la migration, lors de la deuxième phase du projet STATEC 2010, de certaines statistiques pour l'instant produites actuellement par une autre unité.

Ainsi, la statistique mensuelle des prix à la production des produits industriels (IPPI), la statistique trimestrielle des prix des services (SPP) et la statistique mensuelle sur les prix à l'importation (basée sur les valeurs unitaires des produits informatiques importés en provenance de pays hors zone euro) passeront dans la division « SOC » à partir du 1^{er} mars 2010.

A partir du mois de janvier 2010, des groupes de travail constitués par les anciennes unités B1 et C4 se réuniront régulièrement afin de mettre en œuvre la migration de ces statistiques. Il s'agira notamment de préparer la transmission des méthodes de travail, des connaissances spécifiques, des programmes de calcul et des fichiers utilisés.

2. Mise en œuvre du règlement concernant le traitement des produits saisonniers dans l'indice des prix à la consommation harmonisé

Le règlement (CE) no 330/2009 de la Commission portant modalités d'application du règlement (CE) no 2494/95 du Conseil en ce qui concerne les normes minimales pour le traitement des produits saisonniers dans les indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) entrera en vigueur avec l'indice du mois de janvier 2011.

Au cours de 2010, dans un premier temps, les produits saisonniers pour lesquels le règlement (CE) n° 330/2009 est applicable doivent être identifiés et sélectionnés. Les rubriques potentiellement concernées sont les suivantes: 01.1.6 (code COICOP) "Fruits", 01.1.7 "Légumes", 03.1.2 "Vêtements" et 03.2.1 "Chaussures".

Dans un deuxième temps, pour chaque sous-indice, un choix concernant la méthodologie à appliquer doit être fait au cas par cas. Le règlement prévoit en effet deux options différentes.

Dans une troisième étape, pour chaque sous-indice sélectionné, l'option méthodologique sera mise en œuvre et intégrée dans le système de production régulier de l'IPCH/IPCN en adaptant en conséquence la collecte de données, la base de données et le logiciel de calcul des indices de prix. La mise en œuvre devra être achevée d'ici à décembre 2010 et prendra effet avec l'indice de janvier 2011.

À la fin de 2011, une évaluation des mesures mises en œuvre sera effectuée, si nécessaires, des améliorations seront apportées.

3. Etude pilote visant à l'établissement d'un indice du coût de logement des propriétaires (OOH)

Une nouvelle demande de subvention pour la période de 2010 à 2012 a été introduite auprès d'Eurostat. Dans le cadre de cette convention, le STATEC s'engage à réaliser les travaux suivants:

Module 1: indice des prix des logements :

Des améliorations méthodologiques seront effectuées concernant les indices des prix des appartements lancés en 2009. Les choix méthodologiques seront fondés sur les recommandations énoncées dans le manuel OOH d'Eurostat. Un processus de production régulier de ces séries sera mis en place. Une coordination étroite avec les fournisseurs de données administratives sera maintenue afin d'améliorer la qualité de ces données et d'étendre la couverture à toutes les transactions des logements, y compris celles de maisons unifamiliales. Une étude de faisabilité sera réalisée sur la manière de combiner les données administratives avec d'autres sources.

Module 2: coût d'acquisition additionnel

Des développements méthodologiques seront menés concernant la modélisation des coûts d'acquisition additionnels qui résultent d'une transaction immobilière.

Module 3: indices des prix du terrain

Un indice des prix des appartements nouveaux excluant le prix du terrain et un indice des prix des terrains seront calculés en utilisant les données de la publicité foncière.

Module 4: les poids

Sur base des données des comptes nationaux, des poids expérimentaux seront calculés qui permettront d'inclure les séries OOH dans l'IPCH/PCN.

4. Indice des prix des services (SPPI)

Remarque préliminaire : Le volet « prix » des statistiques à court terme migrera à partir du 1er mars 2010 vers la nouvelle division « SOC ». Jusqu'à cette date d'échéance, la responsabilité des travaux demeure dans les attributions de l'unité C4 actuelle.

L'extension de l'échantillon pour le calcul du SPPI, entamée fin 2009, continuera au début de 2010. Il faudra organiser des visites auprès de bon nombre des entreprises afin de leur exposer le fonctionnement de l'enquête et de définir ensemble les prestations qui pourront être suivies. Les nouveaux questionnaires seront préparés (pour chaque entreprise un questionnaire spécifiquement adapté est réalisé) et il faudra vérifier si les approches retenues permettent effectivement de produire des résultats fiables.

L'échéance de fin des dernières dérogations en août 2010 devra être respectée : dès lors les indices pour toutes les branches d'activité seront à livrer. Il faudra procéder à des vérifications détaillées des indices pour les branches à livrer pour la première fois avant que n'ait lieu la transmission à Eurostat.

Les branches d'activité auxquelles il faudra consacrer les plus importants efforts en 2010 sont :

- NACE 52.1 Entreposage et stockage : il n'existe que très peu d'entreprises dans cette branche d'activité au Luxembourg. L'indice devra être calculé par CPA en se basant sur des prestations d'entreposage ou de stockage réalisées par les entreprises de transport.
- NACE 53.1 Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel : il faudra de nouveau relancer la division du courrier de l'EPT qui argumente que les données réclamées ne sont pas disponibles à cause d'une refonte de leur système de comptabilité analytique qui dure depuis août 2008.
- NACE 62 Programmation, conseil et autres activités informatiques : il est indispensable d'augmenter la représentativité de l'indice et de continuer à insister auprès des entreprises réticentes à fournir les données.
- NACE 63 Services d'information : très peu d'entreprises de cette NACE sont répertoriées au Luxembourg. Il faudra identifier celles qui ont une activité réelle au Luxembourg et enquêter auprès des entreprises de la NACE 62 des prestations relevant de la CPA 63 afin d'améliorer l'indice par CPA.
- NACE 69.1 Activités juridiques : ce volet est inclus dans un indice agrégé pour les NACE 69.1, 69.2 (Activités comptables) et 70.2 (Conseil de gestion). Il faudrait néanmoins tenter d'obtenir des renseignements concernant la politique de prix pratiquée par les cabinets d'avocat qui ont été contactés dans le cadre de l'extension de l'échantillon et éventuellement recontacter des notaires susceptibles de coopérer avec le STATEC.
- NACE 71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques : pour l'architecture et l'ingénierie des prix de prestations répétées semblent impossibles à enquêter, une autre approche devra être développée. Il est envisagé de se baser en partie sur l'indice des prix de la construction.
- NACE 73 Publicité et études de marché : l'indice consacré aux services de publicité doit être amélioré, une nouvelle approche par le biais des entreprises de placement publicitaire sera tentée puisque les résultats obtenus en se basant sur les services des agences publicitaires ne sont pas satisfaisants, le travail créatif étant difficile à apprécier et à évaluer.

Les entreprises contactées lors de l'extension de l'échantillon fin 2009 ne pourront pour la plupart pas livrer de données remontant à 2006 (année de base de l'indice). Il faudra trouver la manière la plus adéquate d'incorporer les données des nouvelles entreprises aux indices existants et envisager des méthodes d'estimation pour les informations manquantes.

5. Révision de l'indice des prix de la construction

La révision de l'indice des prix de la construction sera abordée à travers les étapes suivantes :

Etape 1 : Détermination d'un nouveau schéma de pondération

Une nouvelle pondération relative à l'indice des prix de la construction sera déterminée à partir de la pondération actuelle en exploitant les résultats d'une enquête récente que le STATEC a réalisée auprès des architectes et des promoteurs.

Etape 2 : Révision des échantillons

Suite à la révision de la nomenclature et de la pondération de l'indice des prix de la construction, les échantillons, c'est-à-dire les entreprises fournissant des prix pour diverses prestations, ainsi que les types de prestations réalisées seront analysés et le cas échéant révisés.

Etape 3 : Implémentation des révisions

Les révisions développées au cours des étapes 1 et 2 seront intégrées dans le processus régulier de production. Ainsi, la collecte des données, les programmes informatiques et la diffusion seront adaptés en conséquence.

6. Etude visant à l'établissement d'un indice des coûts de la construction

Actuellement, un indice des coûts de la construction n'est pas encore disponible pour le Luxembourg. Le STATEC produit par contre un indice des prix de la construction. Or la dérogation permettant de remplacer un indice des coûts de la construction par un indice des prix de la construction expire en août 2010. Afin de se conformer avec la législation communautaire sur les statistiques conjoncturelles, il faudra développer un indice des coûts de la construction :

Etape 1 : Inventaire des méthodologies utilisées au niveau de l'union européenne

Les méthodologies préconisées par Eurostat respectivement utilisées par les instituts nationaux de statistiques au niveau des indices des coûts de la construction seront examinées. Un document de synthèse sera rédigé.

Etape 2 : Inventaire des sources de données existantes au Luxembourg

Les sources de données pouvant intervenir au niveau d'un indice des coûts de la construction seront identifiées. Seront considérées des sources internes aussi bien que celles d'autres organismes publics ou privés. Un souci particulier sera accordé à la détection de sources administratives existantes en respect du principe de la simplification administrative. La qualité des sources identifiées sera évaluée et documentée.

Etape 3 : Proposition d'une méthodologie

En se basant sur les conclusions des étapes 1 et 2, il faudra proposer une ou plusieurs stratégies adaptées au contexte luxembourgeois permettant la production régulière d'un indice des coûts de la construction. Ces stratégies seront évaluées par rapport à leur degré de conformité avec la législation communautaire et par rapport à leur coût de mise en pratique. Une préférence sera accordée à l'exploitation de sources déjà existantes.

Etape 4 : Calculs d'indices expérimentaux avec les données disponibles

A partir des données déjà disponibles, des indices et sous-indices expérimentaux des coûts de la construction seront calculés et analysés.

7. PPA: Amélioration de l'inventaire des sources et méthodes

La mise à jour et l'amélioration de l'inventaire développé en 2009 et requis dans le cadre du règlement sera effectuée.

8. Publications et études prévues en 2010

Brochure « pédagogique » sur l'indice des prix à la consommation et l'échelle mobile des salaires

« L'indice des prix des appartements au Luxembourg » (Economie et statistiques)

« Les perceptions d'inflation » (Economie et statistiques)

« Mise en œuvre de l'indice des prix à la production des services au Luxembourg » (Economie et statistiques)

Regards sur l'indice des prix à la consommation (avec un thème à convenir en fonction de l'actualité du moment)

Eventuellement : Un bulletin sur la révision de la pondération de l'indice des prix à la construction.

Division ENT – Statistiques d'entreprises

Unité ENT1 – Commerce extérieur (ancienne unité D1)

1. Mission légale : production et diffusion des statistiques du commerce extérieur conformément aux règlements communautaires

Le défi des prochaines années sera de consolider la qualité des statistiques du commerce extérieur, et ceci dans un environnement qui, sous l'effet de la globalisation, s'avère de plus en plus complexe. Pour y répondre l'unité ENT1 continue à moderniser et à performer les procédures de rappel, de traitement, de contrôle et d'analyse. Sans renforcement, ce processus très intensif en ressources qualifiées restera toutefois lent et fort fragmenté.

Les efforts en matière de qualité se concentreront en premier lieu sur le phénomène de la réponse tardive en Intrastat. En effet, la part des valeurs estimées correspondant aux échanges manquants est fort élevée au premier résultat publié, tout en connaissant une baisse rapide pour les premiers chiffres révisés.

La procédure de rappel actuelle (envoi postal de deux types de courriers) est inapte à résoudre à elle seule ce phénomène. A cet effet, une mesure complémentaire a été introduite en 2009 qui consiste à contacter systématiquement les principaux opérateurs économiques accusant régulièrement des retards. Cette approche intensive en temps a permis de réduire le taux de réponse tardif (part des valeurs estimées correspondant aux échanges manquants au total) presque de la moitié. Afin de réduire durablement ce phénomène, il est indispensable de « moderniser » la procédure de rappel (messages électroniques). Par manque de ressources, ce projet a été reporté à l'exercice 2011.

Des progrès sont également à réaliser dans les domaines de :

- la comparabilité des statistiques dans l'espace (réduction des asymétries avec une partie des pays partenaires)
- l'accessibilité et la clarté de l'information (développement de l'assistance fournie aux utilisateurs par la mise à leur disposition d'études et de publications)

2. Projets opérationnels

Tableau 1 : Récapitulatif des projets de l'année 2010 et au-delà

	Projets	Unités	Calendrier	Objet
1	Développement et mise en production de l'outil de collecte « on-line » IDEP.WEB	SG2 / ENT1	12/2008-06/2010	Modernisation, Simplification administrative
2	Processus de production Intrastat/Extrastat	SG2 / ENT1	2010-2011	Qualité, Optimisation
3	Révision des seuils détaillés	ENT1	06–10/2010	Simplification administrative
4	Statistiques du commerce extérieur de l'année 2007 par caractéristiques d'entreprises	ENT1	12/2009–01/2010	Analyse économique
5	Statistiques du commerce extérieur de l'année 2008 par caractéristiques d'entreprises	ENT1	12/2010–01/2011	Analyse économique
6	Exercices de réconciliation des principales asymétries intra-communautaires coordonnés par la Commission européenne (année de base 2008)	ENT1	01–12/2010	Qualité

2.1 Projet n°1 : Développement et mise en production de l'outil de collecte « on-line » IDEP.WEB

Calendrier : 12/2008 – 06/2010

Descriptif :

L'IDEP.WEB est un outil de collecte « on-line » facilitant aux entreprises la transmission de données relatives à leurs échanges intra-communautaires de biens (Intrastat) et leurs échanges internationaux de services. L'outil qui nécessite – à part le navigateur Web – aucune application « client » répond particulièrement aux besoins des PME. Etant donné les spécificités et les capacités technologiques de l'Internet, l'IDEP.WEB n'est pas destiné à se substituer à IDEP.NET (outil de collecte « off-line ») qui reste un élément indispensable aux grands importateurs et exportateurs du pays.

L'IDEP.WEB a été développé par l'Office statistique du Danemark sur base de l'IDEP.NET. Le Danemark met librement à la disposition des autres Etats membres les développements réalisés dans le cadre de ce projet. Les Etats membres intéressés ne financent donc que les adaptations du progiciel danois aux besoins et particularités nationaux.

Le sous-traitant du Luxembourg a débuté les travaux au 15 décembre 2008. Le projet avance conformément au calendrier prévisionnel du contrat. Le 1er janvier 2010, le projet entre dans la troisième et dernière phase de développement. Au cours de cette phase, l'application est soumise entre autres à des tests de sécurité et de stabilité. Si ces tests sont concluants, la mise en production de l'application peut être envisagée pour le 1er juillet 2010.

2.2 Projet n°2 : Processus de production Intrastat/Extrastat

Calendrier : 2010

Descriptif :

La nouvelle base de données du commerce extérieur a été implémentée au début du mois de novembre 2009. Les applications Power Builder sont testées dans ce nouvel environnement depuis novembre 2009. Après la clôture des tests unitaires, la chaîne de production est soumise à des tests d'intégration. Si ces tests sont concluants, les anciens modules sont remplacés par la nouvelle chaîne de production.

Suite à la clôture prévisionnelle du projet PLDA (Paperless Douanes et Accises) à la fin du 1er semestre 2010, la Douane luxembourgeoise deviendra l'unique fournisseur de données Extrastat au Statec ce qui impliquera une révision des modules SAS.

2.3 Projet n°3 : Révision des seuils détaillés

Calendrier : 06/–10/2010

Descriptif :

Pour satisfaire les besoins des utilisateurs en matière d'information statistique sans pour autant imposer de charges excessives aux opérateurs économiques, le Statec détermine des seuils en valeur annuelle des échanges intracommunautaires en deçà desquels les redevables de l'information sont dispensés de fournir des informations Intrastat ou peuvent fournir une information simplifiée. Les seuils sont fixés séparément pour les arrivées et les expéditions.

Le Luxembourg dispose d'un système de seuils à trois niveaux :

- le seuil d'exemption
- le seuil de simplification
- le seuil détaillé

En 2010, l'unité ENT1 procède à la révision du seuil détaillé. Les entreprises dont le montant annuel des échanges se situe entre le seuil de simplification et le seuil détaillé sont dispensées de fournir des informations relatives au « mode de transport » et à la « valeur statistique ». Ce seuil s'élève actuellement à 2.5 mio. EUR pour les acquisitions et à 4.5 mio. EUR pour les expéditions.

Dans le cadre de ce projet, l'unité ENT1 refixe les seuils détaillés de sorte à réduire la charge de réponse pesant sur les entreprises tout en limitant la perte d'information à un niveau acceptable.

2.4 Projets n°4 et n°5 : Statistiques du commerce extérieur par caractéristiques d'entreprises

Calendriers : 12/2009-01/2010 (projet n°4)

12/2010-01/2011 (projet n°5)

Descriptif :

L'unité ENT1 participe à l'exercice annuel de la Commission européenne qui consiste à croiser les informations du commerce extérieur (concept communautaire) avec celles du répertoire des entreprises (secteur d'activité, taille d'entreprise). Les ensembles de données suivants sont élaborés :

- a) taux de correspondance entre les registres du commerce et des entreprises ;
- b) commerce par activité et taille de classe des entreprises ;
- c) part des plus grandes entreprises en termes de valeur des échanges par activité ;
- d) commerce par État membre partenaire et par activité ;
- e) commerce par nombre d'États membres partenaires et par activité ;
- f) commerce par marchandise et par activité.

Ces statistiques par caractéristiques d'entreprises fournissent des informations complémentaires sur la structure du commerce extérieur du Luxembourg.

2.5 Projet n°6 : Exercices de réconciliation des principales asymétries intra-communautaires coordonnés par la Commission européenne (année de base 2008)

Calendrier : 01/-12/2010

Descriptif :

L'unité ENT1 participe au deuxième exercice de réconciliation de la Commission européenne convoitant une diminution des asymétries intra-communautaires de l'année 2008. Il s'agit d'un projet-pilote où la Commission demande aux États membres d'analyser et, le cas échéant, de rectifier les principales asymétries observées au niveau détaillé (NC8).

Unité ENT1 (ancienne unité D1): Commerce extérieur

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
D1	1	Q.: Qualité D.: Production et diffusion des statistiques du commerce extérieur conformément aux règlements communautaires	01-12/2010	plan européen: t+40;t+70 plan national: t+56 (SDDS)	Unité D1	Règlements (CE) de base et d'application des systèmes Intrastat et Extrastat
A2 / D1	2	Q.: Modernisation, Simplification administrative D.: Développement et mise en production de l'outil de collecte on-line IDEP.WEB	12/2008-06/2010	30/06/2010	unité A2 + 2 pers. D1 + sous-traitant	Sécurisation des données transmises
A2 / D1	3	Q.: Qualité, Optimisation D.: Processus de production Intrastat/Extrastat	2010	*	unité A2 + 3 pers. D1	*
D1	4	Q.: Simplification administrative D.: Révision des seuils détaillés	06-10/2010	31/10/2010	1 pers. D1	Règlements (CE) de base et d'application du système Intrastat
D1	5	Q.: Analyse économique D.: Statistiques du commerce extérieur de l'année 2007 par caractéristiques d'entreprises	12/2009-01/2010	31/01/2010	1 pers. D1	néant
D1	6	Q.: Analyse économique D.: Statistiques du commerce extérieur de l'année 2008 par caractéristiques d'entreprises	12/2010-01/2011	31/01/2011	1 pers. D1	néant
D1	7	Q.: Qualité D.: Exercices de réconciliation des principales asymétries intra-communautaires coordonnés par la Commission européenne (année de base 2008)	01-12/2010	31/12/2010	1 pers. D1	néant

Unité ENT2 – Investissements directs étrangers (IDE)**1. Qualité : Analyse et contrôle des données issues des enquêtes IDE (et IDB) 2008**

Pour l'enquête IDE, la durée des travaux d'analyse et de contrôle dépend d'abord de la qualité de coopération des sociétés déclarantes et ensuite du volume (imprévisible) des redressements à faire suite à nos interventions auprès des entreprises déficientes. En ce qui concerne l'enquête sur les banques, nous examinons les données transmises par la Banque Centrale du Luxembourg et les questions soulevées sont évacuées en coopération avec cette dernière sur base d'un document de travail élaboré par nos soins.

Nous déplorons la façon dont la qualité est évaluée au niveau européen dans la mesure où les efforts importants que nous menons dans nos dossiers, les multiples prises de contact avec les entreprises, la consultation de diverses sources complémentaires (rapport annuels, registre de commerce, internet, sources administratives), les discussions et réunions internes passent inaperçus dans les rapports de qualité alors que ces efforts sont à notre avis le principal garant de qualité.

2. Obligations communautaires : Production de statistiques IDE

a- La production des statistiques IDE 2008 et la révision des statistiques IDE 2007 commence par la préparation des données brutes en vue de leur intégration agrégée dans les tableaux statistiques de la nouvelle série 1995-2008 à publier au portail statistique.

b- Il est prévu de lancer l'enquête IDE 2009 avec l'expédition des questionnaires en avril 2010. Le redressement des réponses incomplètes sera réalisé au fur et à mesure de la rentrée des questionnaires.

c- L'obligation statistique (Règlement (CE) N°184/2005) la plus vaste découle des requêtes d'Eurostat dans le cadre du fascicule « Vademecum ». Les données seront préparées en format « Gesmes » en vue de leur transmission électronique via Edamis. Ces fichiers feront également l'objet d'une transmission à l'OCDE.

d- L'échéance (Règlement (CE) N°184/2005) pour la production des données relative à notre contribution à la Position Extérieure Globale (PEG) établie par la Banque Centrale du Luxembourg pour compte de la Banque Centrale Européenne est fixée pour fin septembre 2010. Ces données comprendront en outre des estimations pour l'année 2009 et seront également transmises à Eurostat.

e- Le tableau sur les bénéfices réinvestis est produit sur demande pour les besoins de la Balance des paiements et de la Comptabilité nationale (compte du reste du monde) dans le cadre du Règlement (CE) N°184/2005 du Parlement Européen et du Conseil. Ce tableau est élaboré à partir de diverses sources et intègre des procédures de calcul relativement complexes au niveau des données bancaires. Nous poursuivrons l'adaptation de nos procédures et

programmes de traitement des données requise par le nouveau reporting comptable (normes comptables IAS/IFRS). Les chiffres relatifs aux années les plus récentes sont estimés du fait que ces données ne sont pas encore disponibles au niveau de l'enquête.

f- Le règlement européen (CE) 716/2007 concerne les statistiques FATS (« *Foreign affiliate statistics* »), dont la dérogation du Luxembourg vient d'expirer en 2009. Notre unité devra implémenter ce règlement ensemble avec l'unité C3 (SBS) en vue d'une transmission des données « *inward* » et « *outward* » FATS à Eurostat pour la première année de référence 2009.

g- Implémentation du règlement (CE) N° 1893/2006 concernant la révision de la nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté Européenne (NaceRév2) au niveau des données brutes et des résultats IDE.

3. Autres travaux programmés

a- En avril 2008, le conseil de l'OCDE a adopté la version révisée de l' « *OECD Benchmark definition of foreign direct investment, 4th edition* » (BD4), manuel de référence dans le domaine IDE. En parallèle, le Manuel de la Balance de Paiement est en cours de révision (BPM6) et il est prévu d'intégrer ces deux cadres référentiels dans la réglementation européenne au plus tard en 2014. L'implémentation de la nouvelle méthodologie implique une révision majeure de la façon dont les statistiques IDE sont présentées et l'unité D2 est désormais appelée à étudier et préparer la mise en œuvre des changements méthodologiques aux niveaux de l'enquête, de la base de données et du processus de production des résultats.

b- Le « CDIS – Coordinated Direct Investment Survey » du Fonds Monétaire International s'annonce pour 2010 avec des délais de transmission en septembre 2010 et mars 2011. Le Luxembourg s'est formellement engagé à participer à cette enquête.

c- Participation des agents de notre unité à un nombre croissant de groupes de travail d'Eurostat, de la BCE et de l'OCDE.

d- Nous continuerons en outre nos efforts d'harmonisation des résultats entre les flux repris dans la balance des paiements et les stocks d'investissements directs étrangers dans le cadre des exigences en matière de qualité et de cohérence prescrites par le règlement (CE) N°184/2005.

e- L'unité D2 prendra encore en charge les requêtes de données d'Eurostat, de la BCE, de l'OCDE, de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement), du FMI ainsi que des ambassades, d'instituts spécialisés, de ministères, d'universités, d'étudiants, etc.

f- Notre nouvelle base de données comporte un grand potentiel pour développer à l'avenir de nouvelles procédures d'exploitation, de consultation et de production des données. Ce potentiel sera développé progressivement en fonction de nos ressources et priorités.

Unité ENT2 (ancienne unité D2): Investissements directs étrangers

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
D2 / BCL	1	Qualité: Analyse et contrôle des données issues des enquêtes IDE (et IDB) 2008	janvier-mars 2010	néant	3 personnes, 110 jours	-
D2, D4, C / BCL	2	Obligation communautaire: Bénéfices réinvestis	février / août 2010	févr-10	2 personnes, 20 jours	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2	3	Obligation communautaire: Production des statistiques IDE 2008 et révision des statistiques IDE 2007	avril-mai 2010	mai-10	3 personnes, 40 jours	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2	4	Obligation communautaire: Lancement et gestion de l'enquête IDE 2009 et redressement des réponses incomplètes	avril-décembre 2010	néant	1 personne, 180 jours	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2	5	Obligation communautaire: Stocks IDE pour la PEG 2009 (BCL)	septembre 2010	sept-10	2 personnes, 20 jours	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2	6	Obligation communautaire: Transmissions à Eurostat, OCDE (Vademecum)	septembre 2010	sept-10	2 personnes, 25 jours	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil
D2	7	Méthodologie: CDIS - Coordinated Direct Investment Survey (IMF)	2010 - 2011	sept-10	1 personne, 20 jours	FMI
D2 / C3	8	Obligation communautaire: Mise en œuvre du règlement FATS	en continu	août-11	3 personnes, 100 jours	Règlement (CE) n° 716/2007 du Parlement Européen et du Conseil
D2	9	Obligation communautaire: Mise en place NaceRév.2	en continu	2011	2 personnes, 30 jours	Règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement Européen et du Conseil
D2	10	Méthodologie: Implémentation du nouveau BD4 / BFM6	en continu	2014	3 personnes, 120 jours	OCDE / FMI
D2, D4 / BCL	11	Qualité et cohérence: Travaux d'harmonisation des résultats stocks/flux	en continu	néant	2 personnes, 20 jours	Règlement (CE) n° 184/2005 du Parlement Européen et du Conseil

Unité ENT3 – Statistiques d’entreprises (ancienne Unité C3)

1. Objectifs opérationnels 2010 suivant les domaines de compétence de l’unité ENT3

1.1 Statistiques structurelles sur les entreprises

1.1.1 Implémentation du nouveau règlement SSE

En 2010, l'unité ENT3 devra préparer la transmission des SSE pour l'année de référence 2008. Celle-ci devra refléter les changements introduits par le nouveau règlement de base no 295/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif aux SSE.

En vue de préparer la transmission des SSE en 2010 suivant le nouveau règlement, les actions suivantes devront être mises en œuvre d'ici mars 2010 :

- adaptation significative de la chaîne de production des SSE, en particulier en ce qui concerne la ventilation par produit CPA Rév.2 ;
- implémentation d'un double reporting (cf. NACE Rév.2 et NACE Rév.1.1 ainsi que les nomenclatures CPA correspondantes) nécessaire pour satisfaire les besoins du nouveau règlement SSE et des comptes nationaux ;
- établissement d'une quarantaine de tableaux demandés par le règlement no 295/2008 ;
- traitement particulier de la confidentialité en raison du double reporting ainsi qu'en raison d'une augmentation significative des séries de référence.

1.1.2 Refonte des SSE

La refonte de la chaîne de production des statistiques structurelles d'entreprises se fait en parallèle avec l'implémentation du nouveau règlement. Pour rappel, ce travail vise à optimiser le programme de traitement des données en vue de réduire le temps consacré à la maintenance de la programmation ainsi que d'augmenter le degré de flexibilité face aux changements de nomenclatures et/ou de variables. La finalisation des travaux est fixée pour mars 2010.

Il est également prévu d'intégrer des informations qui sont à l'heure actuelle saisie dans des fichiers Excel ainsi que d'analyser les possibilités de mieux utiliser et d'intégrer les données en provenance de sources administratives (surtout les déclarations TVA complètes comprises dans les fichiers ESKORT) ou d'autres sources internes (commerce extérieur).

Il est à noter que le point faible des SSE restera la représentativité de l'échantillon encodé ; ce problème étant lié aux ressources disponibles ou à la lourdeur du travail de dépouillement.

Qualité des SSE

Les points suivants ont été identifiés comme prioritaires en matière d'amélioration de la qualité des SSE:

- réviser les activités de contrôle au niveau des données d'enquête ;
- assurer un traitement plus cohérent des données d'emploi et de salaires, en particulier au niveau des données d'enquête ;
- réviser et améliorer les procédures d'extrapolation des données relatives à l'investissement des entreprises ;
- réviser l'ajustement des marges commerciales à l'aide de la source ESKORT ;
- analyser les sources disponibles et les méthodes envisageables en vue d'une meilleure ventilation des flux par produit CPA et par zone géographique ;
- diminuer les délais de collecte et d'encodage des données de l'enquête structurelle auprès des entreprises par le biais d'une procédure de rappel renforcée et accélérée ;
- pour les besoins de la comptabilité nationale, comparer les flux financiers entre les SSE et les autres sources.

1.1.3 Enquête ad-hoc « Access to finance »

Dans le cadre du module flexible du nouveau règlement de base, l'enquête « Access to finance » relative aux années de référence 2010 et 2007 devra être préparée dans le courant du 1^{er} semestre 2010. Les travaux de préparation consistent en la traduction du questionnaire, la rédaction de notes explicatives et d'autres documents nécessaires à l'exécution de l'enquête, la mise en place d'un système de saisie et de tests de cohérence, la programmation des procédures d'imputation, la préparation des tableaux à transmettre et des procédures de traitement de la confidentialité.

La collecte des données via l'enquête auprès des entreprises concernées ainsi que la transmission des résultats se dérouleront dans le 2nd semestre 2010. L'étude des résultats de l'enquête sera menée et publiée en 2011.

L'unité ENT3 continuera à participer aux réunions de la task force sur l'accès au financement en 2010.

1.2 Inward FATS – mise en œuvre du règlement de 2007

Pour rappel, les premiers tableaux FATS relatifs à l'année de référence 2009 devront être transmis pour la fin du mois d'août 2011.

L'unité ENT3 devra analyser les données relatives à l'actionnariat collectées à travers l'enquête structurelle 2008 afin d'adapter le questionnaire pour l'enquête de l'année de référence 2009. De plus, il faudra continuer les travaux au sein du groupe de travail « Groupes d'entreprises » en vue de disposer d'informations centralisées au Répertoire des entreprises. Finalement, le programme de transmission des tableaux devra être préparé.

1.3 TIC, CIS et R&D – travaux méthodologiques

En 2010, le STATEC continuera d'effectuer des visites méthodologiques auprès du sous-traitant du STATEC en matière de collecte des données TIC. Par la même occasion, ces visites seront étendues aux spécificités de collecte et de traitement des données CIS et R&D.

1.4 Agriculture – nouveaux règlements communautaires

Le règlement du Parlement européen et du Conseil 1166/2008 du 19 novembre 2008 relatif aux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles et à l'enquête sur les méthodes de production dans l'agriculture engendrera deux enquêtes communautaires qui seront effectuées dans le cadre du recensement agricole du 15 mai 2010.

Afin de minimiser l'impact de ces deux enquêtes à la fois sur la charge de travail du Statec et des répondants, l'unité ENT3 fera utilisation maximale de données administratives existantes.

En novembre 2009, le règlement (EC) n°1185/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 relatif aux statistiques sur les pesticides est entré en vigueur. Il vise à collecter des données et produire des statistiques détaillées, harmonisées et récentes sur les ventes et l'utilisation de pesticides sur le plan communautaire. Les travaux préparatifs relatifs à la mise en œuvre de ce règlement seront commencés dans le courant de l'année 2010.

2. Objectifs liés à la transmission et aux publications

2.1 Publications

L'unité ENT3 prévoit la publication des bulletins suivants au courant de l'année 2010:

- un bulletin relatif aux données TIC 2009 ;
- un bulletin relatif au recensement agricole du 15 mai 2009.

De plus, le mémoire de fin de stage « Mesure de la R&D dans les comptes nationaux », réalisé en 2009 dans le cadre de l'examen de fin de stage de la carrière supérieure, sera publié en 2010.

Dans le cadre de la publication 2010 de l'Annuaire du STATEC, l'unité ENT3 devra revoir le schéma de présentation des SSE par référence à la NACE Rév.2.

Une publication des résultats CIS et R&D en collaboration avec l'équipe des chercheurs sera envisagée.

Unité ENT3 (ancienne unité C3): Statistiques structurelles d'entreprises

Unité	Priorité	Descriptif objectif	Calendrier prévu	Deadline prévue	Ressources impliquées	Obligation juridique
C3	1	Statistiques structurelles d'entreprises : mise en œuvre du nouveau règlement SSE et refonte des programmes de production des SSE	automne 2010	automne 2010	3 x 40 jours	règlement n° 295/2008 du PE et du Conseil du 11 mars 2008 relatif aux SSE.
C3	2	Statistiques agricoles : mise en application du nouveau règlement sur les exploitations agricoles et les méthodes de production.			1x180 jours	règlement du PE et du Conseil 1166/2008 relatif aux enquêtes sur la structure des exploitations agricoles et à l'enquête sur les méthodes de production dans l'agriculture
C3	3	FATS inward - travaux préparatifs relatifs à la mise en œuvre du règlement : UCI task force sur les ultimes unités ayant le contrôle et Groupe de travail « groupe d'entreprises »		été 2011	2 x 40 jours	règlement CE n°716/2007 du parlement européen et du conseil du 20 juin 2007
C3	4	Access to finance . Lancement d'une nouvelle enquête (ad hoc). Collecte de données; validation et transmission des résultats		décembre 2010	1x120 jours 1x20 jours	règlement CE no 97/2009 de la Commission du 2 février 2009

Unité ENT4 – Indicateurs conjoncturels

1. Objectifs opérationnels fixés pour 2010

L'année statistique 2010 sera une année de transition. La réorganisation du Statec se traduisant par une restructuration de la hiérarchie, par un nouvel organigramme ainsi que par la recherche de synergies et d'une collaboration plus intense entre les différentes unités, entraînera certainement une adaptation des méthodes de travail. Le passage vers de nouvelles méthodes de travail entraînera également une meilleure organisation et planification des tâches. Comme le volume de travail en relation avec les nouvelles tâches est difficilement à chiffrer, il y a lieu de limiter dans un premier temps les objectifs opérationnels pour 2010 aux tâches obligatoires d'un point de vue légal ou organisationnel.

En 2010, l'unité sera responsable des travaux suivants :

- coordination et production des statistiques à court terme,
- production d'enquêtes de conjoncture qualitatives,
- coordination et production de statistiques des transports, et
- production de statistiques d'hébergement.

En dehors des travaux réguliers, l'unité réalisera plusieurs nouveaux projets :

Enquêtes de conjoncture harmonisées

Dans le cadre des enquêtes de conjoncture harmonisées au niveau européen, il y a lieu de produire à partir de mai 2010 des résultats selon la NACE Rev.2. Le programme de travail élaboré par la DG ECFIN de la Commission européenne prévoit également la réropolation des résultats mensuels selon cette nouvelle nomenclature depuis janvier 1985, si possible. Dans ce même cadre, il est également prévu de mettre à jour les schémas de pondération et d'adapter les différents agrégats à produire.

Comme les données brutes antérieures à l'année 2000 n'existent plus sur support informatique (les données ont été biffées définitivement au début des années 2000 ou 2001), il ne sera pas possible de reconstituer les séries intégrales depuis 1985 pour le Luxembourg. Ce problème a déjà été signalé fin 2008 par courriel à la Commission européenne. En décembre 2009, la Commission européenne a été informée d'une façon plus formelle (lettre à la DG ECFIN) que le Statec ne pourra malheureusement pas fournir toute la série demandée. Pour cette raison, il faudra en tenir compte dans le nouveau contrat de subventionnement à dresser entre la CE et Statec qui liera les deux institutions en 2010/2011.

A cela s'ajoute le problème de fichiers électroniques qui n'ont pas tous la même structure ainsi que des programmes de calcul légèrement différents d'une année à l'autre. Ce travail nécessite donc une analyse approfondie et une adaptation partielle des fichiers et des programmes de calcul. Les travaux y relatifs commenceront début 2010 et doivent être achevés avant la mi-mai 2010.

Statistiques d'hébergement

Le Statec participera au cours des premiers mois de l'année 2010 aux travaux du groupe de travail ayant comme but la réalisation de fiches d'hébergement électroniques. Ce groupe de travail, sous la responsabilité du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme, devrait clôturer ses travaux au cours du premier semestre 2010. Le Statec est concerné de près par ce projet qui devrait permettre, à moyen terme, de disposer de statistiques d'hébergement précoces et fiables. Les travaux de saisie devraient disparaître à 75-80%. Dans la phase d'élaboration de la fiche électronique, le problème de la création et de la gestion des numéros d'identifiants des logeurs devra encore être résolu. Pour les fiches traditionnelles en papier, ce travail est actuellement fait par le Statec qui attribue et gère les numéros d'identification des logeurs.

Afin de disposer de premiers résultats statistiques dans des délais plus courts, il est prévu d'élaborer des procédures d'estimation sur base de petits échantillons d'hôtels et de campings. De même, il est envisagé de se baser sur les résultats des enquêtes d'opinion réalisées périodiquement par l'Office national du tourisme (ONT) afin de réaliser des estimations sur les arrivées et nuitées totales. Dans ce même ordre d'idées, il y a lieu de signaler que le Statec a demandé en 2009, en vue d'estimations, des statistiques sur les taxes de séjour payées à la Ville de Luxembourg, projet qui n'a pas abouti à cause de la qualité déficiente de ces données.

En 2010, un nouveau Règlement communautaire sur les statistiques d'hébergement devrait également voir le jour. Pour les statistiques d'hébergement, les changements par rapport à la Directive 95/57 sur les statistiques du tourisme seront mineurs et ne devraient entraîner de problèmes significatifs. Malgré le fait que le Règlement prévoit que des résultats plus détaillés devront être fournis à Eurostat, il y a lieu de noter que la charge administrative en relation avec cette statistique ne va pas augmenter. Tous les renseignements statistiques supplémentaires pourront être produits sur base de données existantes au Statec (p.ex. densité des communes).

Indice trimestriel des salaires et traitements et des heures travaillées dans le commerce et les services

Le Règlement (CE) N° 329/2009 de la Commission du 22 avril 2009 prévoit de nouvelles variables dans le domaine des indicateurs conjoncturels. Ainsi, les variables « nombre d'heures travaillées » et « salaires et traitements bruts » ont été ajoutées dans les annexes C « Commerce de détail » et D « Autres services » du Règlement N° 1165/98 tel qu'il a été modifié. La périodicité des indices à produire est trimestrielle et les délais de transmission sont au plus trois mois après la fin des trimestres de référence.

Les premiers résultats sont à transmettre à Eurostat en 2013, la première période de référence étant le premier trimestre 2010.

Une nouvelle enquête auprès des entreprises n'est pas à envisager pour la double raison de ressources manquantes et de la limitation de la charge administrative au strict minimum. Il s'agira donc d'élaborer dès 2010 une méthode afin de pouvoir produire ces indices sur base de renseignements provenant d'autres sources administratives ou statistiques. Le mode de collaboration entre les différents intervenants reste à définir (groupe de travail emploi-salaires ?).

2. Publications prévues en 2010

En 2010, il est prévu de produire :

- Nouvelles immatriculations en 2009 et parc automobile au 1.1.2010 (forme restant à définir)
- Statistiques d'hébergement 2007-2009 (Bulletin du Statec)

Unité ENT5 – Répertoire des entreprises

1. Démographie des entreprises

Suite à l'inscription du projet « Démographie des entreprises » à l'annexe IX du règlement SSE, la production et la transmission des données à Eurostat doit dorénavant se réaliser le 30 juin de chaque année au plus tard. A part cette obligation communautaire, il faut également noter l'intérêt politique pour les indicateurs construits sur ces données (Stratégie de Lisbonne, Observatoire de la Compétitivité).

Les travaux à réaliser dans le cadre de la collecte de données 2010 sont essentiellement les suivants :

- adaptation des applications informatiques permettant la compilation des données pour intégrer les changements et nouveautés du projet ;
- nettoyage des données brutes issues de la base de données « Répertoire des entreprises » (notamment lier les unités légales suivant le concept « entreprise ») ;
- compilation et transmission des données finales dans les formats convenus à Eurostat ;
- rédaction d'un rapport méthodologique détaillé à transmettre à Eurostat ;
- production de tableaux statistiques pour diffusion au public (en dehors de l'obligation européenne).

Le Statec compte également participer au nouveau projet annexe à la démographie des entreprises, la démographie des entreprises dites « employeurs » (elle ne couvre que les entreprises occupant au moins une personne salariée). Il n'existe aucune obligation juridique pour participer à ce projet annexe, mais les travaux supplémentaires à réaliser pour la compilation des données supplémentaires sont relativement faibles. La plus grande partie des travaux de nettoyage des données à effectuer sont en effet à réaliser dans le cadre du projet principal.

2. Intégration des groupes d'entreprises au Répertoire des entreprises

Le nouveau règlement européen sur les répertoires d'entreprises oblige dorénavant les Etats membres de l'UE à intégrer les groupes d'entreprises dans leurs répertoires nationaux respectifs. La dérogation accordée au Statec par la Commission européenne à ce sujet viendra à échéance fin 2010. Le répertoire des entreprises doit donc non seulement couvrir les parties des groupes d'entreprises figurant dans le registre européen des principaux groupes multinationaux d'entreprises (EGR) qui sont en relation avec le Luxembourg, mais également tous les groupes ou parties de groupes d'entreprises pertinentes dans le cadre du système productif national de statistiques.

Les travaux à réaliser dans le cadre de ce projet sont essentiellement les suivants :

- reprogrammation partielle de la base de données « Répertoire des entreprises » permettant le stockage (tables supplémentaires à rajouter), la saisie et la consultation (nouveaux écrans de saisie et de consultation à développer) des données sur les groupes d'entreprises ;

- à défaut de sources administratives existantes, la collecte et le nettoyage de données doit se réaliser en utilisant essentiellement les informations du EGR, celles disponibles via les enquêtes IDE et SBS, le service comptabilité nationale et la banque centrale (ces données doivent être complétées le cas échéant par recherches sur internet (site des entreprises concernées) et au Registre de commerce (rapports annuels publiés) ;
- la compilation des données collectées pour importation dans la base de données ;
- la programmation des applications informatiques permettant de réaliser les travaux énumérés ci-avant.

Il va de soi que la réalisation de ce projet pour l'année 2010 et au-delà (mise à jour annuelle des données) nécessite des ressources importantes en personnel tant au niveau du Répertoire des entreprises, qu'au niveau du service informatique.

3. Registre européen des groupes multinationaux d'entreprises

Dans le cadre du projet européen « EuroGroup Register (EGR) », qui vise à représenter au sein d'un même registre la structure (liens de contrôle entre sociétés) des 5 000 groupes multinationaux d'entreprises les plus importants opérant sur le territoire de l'UE, les instituts statistiques nationaux des Etats membres de l'UE sont invités à nouveau à réaliser plusieurs travaux de vérification et correction de données acquises par Eurostat auprès de deux fournisseurs de banques de données commercialisées (Bureau van Dijk, Dun & Bradstreet).

Les travaux à prévoir dans le cadre de ce projet peuvent être résumés de la façon suivante :

- rajouter les identifiants nationaux figurant dans notre base de données (matricule sécurité sociale) aux nouvelles unités légales incorporées au Luxembourg apparaissant pour l'année de référence 2009 dans l'EGR (vérifier et corriger le cas échéant les résultats du « matching process » proposés par le « matching tool » ; le « matching process » a pour objet de relier les unités figurant dans l'EGR avec celles figurant dans notre base de données via le nom et l'adresse) ;
- vérifier et corriger (et ajouter le cas échéant) les liens relationnels bilatéraux existants entre unités légales faisant partie d'un même groupe en utilisant principalement les informations collectées par les enquêtes IDE et SBS et celles mises à disposition par la banque centrale ;
- vérifier et corriger les informations sur les unités légales (+ ajouter des informations) reprises dans le fichier relationnel et figurant dans notre propre base de données (application informatique) ;
- vérifier les têtes de groupes proposées par l'EGR et situées au Luxembourg, et proposer le cas échéant une alternative plus appropriée ;
- valider (et corriger à nouveau le cas échéant) la structure relationnelle finale des groupes figurant dans l'EGR suite aux travaux effectués dans les phases précédentes ;
- relier les unités légales figurant dans l'EGR et dans notre base de données par le concept « entreprise » ;
- rédaction pour chaque phase du projet des rapports méthodologiques et de qualité à transmettre à Eurostat ;
- adaptation des applications informatiques existantes permettant de réaliser les travaux énumérés ci-avant.

A défaut d'un registre des actionnaires au Luxembourg, ces travaux vont nécessiter des ressources en personnel qualifié non négligeables (impossible de traiter certains processus de façon informatique).

4. Mise à jour des données sur les unités locales

Le règlement européen sur les répertoires d'entreprises nous impose à mettre à jour régulièrement les données sur les unités locales, en principe à un rythme annuel. Vu les ressources en personnel limitées, une mise à jour annuelle n'était pas possible à l'heure actuelle. Une mise à jour était prévue en 2009 (la dernière a eu lieu en 2005), mais vu le traitement prioritaire d'autres projets (Finalisation implémentation NACELUX Rév. 2, Démographie des entreprises, « EuroGroup Register ») celle-ci ne pouvait pas être réalisée. Elle a donc été reportée à nouveau et sera prévue pour 2010.

Les travaux à réaliser dans le cadre de ce projet sont essentiellement les suivants :

- mise en place d'une enquête spécifique (+- 500 entreprises contactées) pour la collecte des données nécessaires (vu l'absence de sources administratives existantes) : développement d'un questionnaire, d'un fichier permettant la gestion des rentrées de questionnaires (+ rappels) et d'un fichier permettant le stockage des données brutes ;
- vérification, correction et encodage des informations reçues ;
- compilation des données finales et importation dans la base de données ;
- production de tableaux statistiques pour diffusion au public ;
- développement de nouvelles applications informatiques (et/ou adaptation d'applications informatiques existantes) permettant de réaliser les travaux énumérés ci-avant.

La réalisation de ce projet dépendra par contre de l'avancement des autres projets énumérés ci-avant et des ressources en personnel à disposition.

5. Extension de la couverture du répertoire

Le nouveau règlement européen sur les répertoires statistiques d'entreprises prévoit d'étendre la couverture aux secteurs agricole et public. La dérogation demandée et accordée par la Commission Européenne sur ce sujet expirera fin 2010. Il faudra se coordonner avec l'unité Statistiques structurelles d'entreprises (statistiques agricoles) et le Service d'économie rural (en ce qui concerne le secteur agricole) pour examiner la question des unités utilisées dans l'agriculture et le secteur public.

Les principaux travaux à réaliser dans le cadre de ce projet sont énumérés ci-après :

- analyse des données brutes disponibles ;
- nettoyage des données mises à disposition ;
- compilation des données pour importation dans la base de données ;
- développement des applications informatiques permettant de réaliser les travaux énumérés ci-avant.

La réalisation de ce projet dépendra de la qualité des données mises à disposition et des ressources en personnel encore disponible (cf. autres projets énumérés ci-avant).

6. Publication annuelle « Les entreprises luxembourgeoises »

L'objectif sera de sortir notre publication annuelle « Les entreprises luxembourgeoises » pour juillet 2010. Comme dans le passé, deux versions seront mises à disposition au public : un répertoire systématique (liste des entreprises par branche d'activité) et un répertoire alphabétique (liste des entreprises par ordre alphabétique). Les deux versions seront disponibles en format PDF consultable et téléchargeable sur le Portail des statistiques, mais également en versions imprimées. Sur simple demande, une version Excel sur CD-Rom sera mise à disposition aux personnes intéressées (avec des restrictions d'utilisation).

7. Le répertoire comme cadre des enquêtes d'entreprises

Le répertoire des entreprises n'est pas encore le cadre de référence des enquêtes auprès des entreprises. Certes les échantillons sont tirés à partir du répertoire, des estimations sont faites à l'aide des données emploi salarié et chiffre d'affaires. Mais l'intégration s'arrête là, à part pour les indicateurs à court terme.

Le répertoire peut être étendu dans une première phase pour gérer les envois et rentrées des questionnaires adressés aux entreprises. Ceci permettra de mieux évaluer la charge administrative incombant aux entreprises. De plus il y aurait harmonisation des bases d'enquêtes auprès des entreprises. Il faudra examiner quel type d'unités statistiques (unité légale, entreprise, ...) est envisagé par les différentes enquêtes. Ceci nécessite évidemment une étude approfondie et un important travail de programmation. Les premières démarches dans ce sens ont été effectuées en 2008 en dressant un tableau récapitulatif des enquêtes menées par le Statec.

La couverture du répertoire peut également être étendue en rattachant les micro-données collectées par les différentes enquêtes aux unités statistiques existantes dans le répertoire (VAB, investissements, au moyen de répertoires satellites...). Les premières démarches en ce sens ont été effectuées en 2008 par l'analyse des possibilités de rattachement des données issues de quelques enquêtes spécifiques au répertoire, mais le départ de la personne en charge du projet a mis celui-ci en veilleuse.

La réalisation de ce projet (vu son envergure) nécessite au moins une personne supplémentaire de formation universitaire en informatique et s'étendra sur plusieurs années.

Division MAC – Statistiques macroéconomiques

A. ASPECTS HORIZONTAUX

La division « MAC – Statistiques macroéconomiques » est nouvellement créée à partir du 17 décembre 2009 dans le cadre du projet statec 2010. Ce projet comporte une réorganisation profonde de la structure du statec.

La nouvelle division MAC regroupe d'une part les comptes nationaux et d'autre part la balance des paiements, qui sont toutes les deux des statistiques macroéconomiques par excellence. Comme le précise le projet statec 2010, la cohérence conceptuelle du SCN2008¹ et du BPM6², qui sont les cadres méthodologiques de base des CN d'une part et de la BdP de l'autre, plaide pour un regroupement de la comptabilité nationale et de la balance des paiements - déjà le SCN93/SEC95³ et le BPM5 sont conceptuellement très proches. Un tel regroupement facilitera la coordination à l'intérieur du statec et surtout avec la BCL en ce qui concerne les volets revenus et transactions financières.

Le principal projet commun de la nouvelle division sera de reprendre et de finaliser les travaux de mise en cohérence du compte du reste du monde des comptes nationaux avec les soldes et flux de la balance des paiements. Ceci aussi bien pour les importations et exportations de services, les flux de rémunération des salariés avec le reste du monde, les revenus d'investissement direct de et vers l'étranger ainsi que les autres flux de revenus de la propriété avec le reste du monde.

Ceci n'est pas un projet nouveau. Dès 2005 des groupes de travail inter-division CN BdP avaient été créés dans ce but. La création de la nouvelle division MAC devra rendre cet objectif plus facile à atteindre par le regroupement et la réorganisation des ressources en personnel et des compétences d'une part, et par l'unicité des choix méthodologiques de l'autre.

Par ailleurs des synergies pourront être réalisées tant dans le traitement de certaines données de base (en évitant les traitements parallèles) que dans le cadre de la collecte de données en optimisant la collecte, c'est à dire en centralisant certaines collectes de différentes données émanant d'une seule et même source. Ces dernières synergies ne pourront toutefois se faire qu'en étroite collaboration avec la nouvelle division « Entreprises ».

Enfin les unités CN et BdP sont appelés à collaborer étroitement pour l'établissement du passage du PIB vers le RNB (Revenu national brut). En effet, le RNB est un agrégat très important, tant de par l'utilisation administrative qui en est faite dans le cadre de la 4^{ème} ressource propre de l'UE, que de par sa pertinence pour l'analyse économique. Cette collaboration accrue devra aussi permettre d'arriver à produire une estimation trimestrielle du RNB sur une base régulière.

Pour réaliser ces objectifs les différents groupes de travail « in house » créés dès 2005 vont être revitalisés et leur programme de travail revu et mis à jour.

Dans le cadre du groupe de travail BCL-STATEC sur la BdP (GTBS) un sous-groupe technique a été créé en vue d'adapter les procédures d'estimation des flux de revenus des investissements de portefeuille pour permettre une harmonisation des résultats. L'analyse des flux de revenu commencera par les OPC.

S'il est prévu de réaliser l'essentiel des travaux de mise en cohérence en 2010, il est dès à présent clair que les travaux y relatifs vont se poursuivre en 2011, voire au-delà.

Nr	Descriptif objectif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
1	<p>Synergies à l'intérieur de la division MAC – Statistiques macroéconomiques - nouvellement créée</p> <p>Mise en cohérence du compte du reste du monde de la comptabilité nationale avec la balance des paiements (données annuelles et trimestrielles)</p> <p>Coordination « in house »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importation et exportation de biens et services • Revenus de l'investissement direct de et vers l'étranger <p>Il s'agira de faire revivre les groupes de travail mis en place dès 2005. En fonction du programme de travail qui sera arrêté en janvier 2010 les groupes de travail conjoints seront redéfinis et reprendront leurs travaux dès janvier.</p>	<p>2010</p> <p>2010</p>	<p>31/12/2010</p> <p>31/12/2010</p>	

¹ Système de comptabilité nationale des Nations Unies version 2008.

² Balance of payments manual version 6.

³ Système européen des comptes version 95.

Nr	Descriptif objectif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
	Coordination avec la BCL <ul style="list-style-type: none"> Revenus des investissements de portefeuille Lors du dernier groupe de travail conjoint (GTBS) la décision de principe a été prise que dès le début 2010 un sous-groupe de travail conjoint sera mis en place.	2010	31/12/2010	
	Collaboration étroite de CN et BdP pour le calcul du RNB annuel et trimestriel (flux relatifs aux revenus de la propriété). La mise en cohérence permettra de compiler les flux trimestriels des revenus de la propriété avec le reste du monde afin d'arriver à la publication d'un RNB trimestriel en 2011.	2010	31/12/2010	

B. OBJECTIFS OPERATIONNELS PAR UNITE

Unité MAC1 – Comptes nationaux (ancienne unité C1)

1. Grande révision 2010/2011

L'élément majeur de la grande révision 2010/2011 concerne l'introduction de versions révisées des nomenclatures centrales dans la chaîne de production des comptes : la nomenclature des branches d'activité NACE Rev2 et la nomenclature des produits CPA 2008, qui remplaceront respectivement la NACE Rev1.1 et la CPA 2003. Vu qu'il s'agit de nomenclatures centrales présentes à tous les stades de la chaîne de production (des données de base au niveau de détail le plus poussé jusqu'aux niveaux d'agrégation les plus élevés), leur mise en place nécessitera de revoir des centaines de programmes et de fichiers et d'y appliquer les changements qui s'imposent. Tous les niveaux de l'actuelle chaîne de production seront touchés, tant en ce qui concerne les comptes annuels que les comptes trimestriels.

Tous ces développements devront se faire en assurant parallèlement la maintenance du système de compilation actuel des comptes⁴.

De surcroît il faudra prévoir un exercice d'équilibrage double des optiques production et dépenses du PIB sur deux années consécutives afin de pouvoir disposer de données de référence pour la rétopolation des anciennes séries. Il faudra deux années afin de pouvoir disposer d'un point d'ancrage pour les séries aux prix de l'année précédente.

La reconstitution de séries dans les nomenclatures révisées représente un défi redoutable. En effet il faudra disposer, tant pour les besoins du programme de transmission SEC95 que pour les besoins des comptes nationaux trimestriels, de séries longues aussi bien dans les anciennes que les nouvelles nomenclatures. Il faudra arriver à reconstruire des tableaux ressources emplois dans les nouvelles nomenclatures sans faire varier les principaux agrégats. En effet les principaux agrégats doivent, du moins en théorie, rester invariants face à des changements de la ventilation par branches et par produits⁵.

L'unité comptes nationaux continuera à suivre les travaux de révision du SEC95 actuellement en cours. La finalisation du SEC95 révisé est actuellement prévue pour juin 2010. Dès 2009 les premiers travaux préparatifs de la mise en place du SEC révisé avaient commencé (p.ex. capitalisation R&D, calcul de la dette imputée des systèmes de pension), et ces travaux se poursuivront, tout en s'intensifiant, jusqu'en 2014, année de la première publication de comptes nationaux en SEC révisé.

Le programme de transmission du SEC95 prévoit une rétopolation des principaux agrégats et des comptes par branches jusqu'en 1980. Lors de la révision de 2005/2006 les comptes avec ventilation des SIFIM n'ont été compilés que pour la période 1995 à 2005. Vu qu'en 2009 il n'a pas été possible de faire les travaux relatifs à la rétopolation des séries, ce travail s'ajoutera à ceux de la grande révision. Les séries longues seront notamment très utiles pour l'utilisation dans les modèles économétriques du statec.

Une rétopolation des comptes trimestriels ne sera néanmoins pas possible, faute de données. Aussi le Luxembourg bénéficie d'une dérogation permanente en matière de comptes nationaux trimestriels (données à fournir à partir de l'année de référence 1995 seulement).

⁴ Le système actuel sera encore utilisé pour produire les comptes nationaux annuels et trimestriels jusqu'en septembre 2011.

⁵ Ceci ne signifie pas que le PIB ne changera pas, vu qu'à côté des nouvelles nomenclatures d'autres éléments vont être pris en compte pour la grande révision, éléments qui eux pourront avoir un effet sur le niveau des principaux agrégats, ainsi que sur leur évolution tant à prix courants qu'à prix constants.

Il est clair que les travaux relatifs à la grande révision absorberont toutes les ressources disponibles de l'unité CN pour les années 2010 et 2011 et façon à ce que seul un nombre très limité et soigneusement trié d'autres projets (urgents) ne pourra être envisagé.

2. Amélioration des procédures de contrôle et de documentation de la chaîne de production des comptes annuels et trimestriels

Les comptes nationaux font l'objet d'un large usage administratif dans le cadre de l'Union européenne. Ainsi par exemple les 3ème et 4ème ressources propres, tout comme les critères du pacte de stabilité font référence à des grandeurs définies par le SEC95. C'est pourquoi les comptes nationaux font l'objet d'un contrôle relativement poussé par les autorités communautaires.

Les principaux éléments de ce contrôle sont :

- La surveillance du respect de la méthodologie du SEC95 par le comité de gestion RNB auprès d'Eurostat. Au moment de la notification RNB annuelle du 22 septembre les pays membres doivent fournir un rapport de qualité qui fait l'objet d'une analyse par Eurostat et le comité RNB. En outre c'est dans le cadre du comité RNB que sont analysés les inventaires des sources et méthodes de calcul du RNB que les pays membres sont obligés à mettre à jour régulièrement⁶. Des missions de contrôle auprès des pays membres sont régulièrement organisées. Ces missions portent désormais aussi sur des éléments demandés par la Cour des comptes européenne : audit des procédures de contrôle et vérification directe des sources chiffrées. Et ne s'agit donc plus seulement d'une analyse des méthodes et sources utilisées.
- Les visites de contrôle d'Eurostat dans le cadre de la procédure des déficits excessifs.
- Les missions d'audit de la part de la Cour des comptes européennes. Ces audits peuvent être de deux types : vérification directe des données chiffrées ou audit des procédures et contrôles

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne met également l'accent sur le volet contrôle et documentation des procédures de production ainsi que des résultats statistiques.

C'est en réponse à toutes ces exigences que l'unité C1 a commencé dès 2007 à mettre en place un programme visant à améliorer dans une première phase la documentation des procédures existantes et dans une deuxième phase à mettre en place des procédures de contrôle plus systématiques. C'est cette deuxième phase qui sera entamée en 2010.

Dans le cadre du projet statec 2010 il a été décidé de réaliser un inventaire des flux de données (IFD). Cet IFD prévoit la possibilité de conclure des « contrats de service (SLA) » avec les fournisseurs externes et internes de données. L'unité va mettre en place de tels SLA avec ses principaux fournisseurs de données internes au courant de 2010.

Une autre action concerne la poursuite de l'effort de documentation qui sera concrétisé notamment à travers :

- La publication et la mise à jour systématique des inventaires de source et méthodes (comptes annuels, trimestriels et comptes des administrations publiques)
- La publication de métadonnées sur le portail statistique
- La poursuite de la description de la chaîne de production des comptes nationaux à l'aide de graphiques de flux de données (GOD - Graph of Dataflow). Les GOD sont un outil graphique permettant de modéliser les flux de données et de documenter le contenu des fichiers centraux (fiches de métadonnées). Suite à une critique exprimée par la Cour des comptes européenne lors de sa visite d'audit en novembre/décembre 2008 on y ajoutera aussi un volet concernant le contrôle de l'exécution des procédures par les différents membres de l'unité.

3. Publication des comptes financiers

La publication d'une première série de comptes sectoriels financiers annuels et trimestriels est prévue pour fin septembre 2010. C'est également à ce moment que prend fin la dérogation du Luxembourg pour la fourniture des tableaux SEC95 6 et 7.

4. RNB trimestriel

Le programme de transmission du SEC95 prévoit la fourniture d'un RNB trimestriel. Les travaux y relatifs ont démarré en 2008 mais n'ont pas pu être finalisés. Il s'agira notamment d'estimer les éléments manquants des flux de revenus de la propriété avec le reste du monde. Vu le large degré d'ouverture de l'économie luxembourgeoise et les importants flux de revenus de la propriété engendrés par la place financière, mais aussi en raison de flux de revenus des salariés (rémunération des salariés des travailleurs frontaliers) fortement croissants, l'écart entre le PIB et le RNB est très important pour le Luxembourg. Pour bon nombre d'applications, l'analyse du RNB est plus pertinente que celle du PIB. C'est pourquoi un RNB trimestriel est fortement souhaitable.

⁶ Dernière mise à jour pour le Luxembourg faite en 2008/2009.

5. Publications prévues pour 2010

Cahiers économiques

Inventaire des sources et méthodes de calcul du PIB et du RNB luxembourgeois

Il s'agit d'une version résumée de l'inventaire des sources et méthodes RNB transmis à Eurostat dans le cadre du comité RNB.

Les comptes trimestriels du Luxembourg - méthodes et résultats

Il s'agit d'une description méthodologique détaillée des méthodes utilisées dans la compilation des comptes nationaux trimestriels luxembourgeois.

Bulletins du statec

Comptes nationaux

Vu que l'annuaire ne reprend qu'une partie limitée des tableaux de comptabilité nationale, le jeu complet des tableaux sera désormais publié dans un bulletin du statec. Ce bulletin couvrira à la fois les comptes nationaux annuels, trimestriels ainsi que les comptes des administrations publiques.

Mesures output pour le calcul des volumes de services non marchands individuels

Sources et méthodes de calcul des statistiques de l'énergie.

Eco&Stat

- L'enjeu des PPP (public private partnership) dans les comptes des administrations publiques.
- La nouvelle méthode de calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)
- Le traitement de l'assurance dans les comptes nationaux luxembourgeois

6. Colloques, conférences et séminaires pour 2009

- L'enjeu des PPP (public private partnership) dans les comptes des administrations publiques
- Comptes financiers (suite de la série de séminaires)
- Insurance companies and pension funds in the national accounts
- Calcul et allocation des SIFIM

Nr	Descriptif objectif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
1	Grande révision des comptes nationaux 2010/2011			
	Développement parallèle de la chaîne de production des comptes nationaux selon les nomenclatures centrales révisées NACE Rev2 et CPA 2008	2010/11	30/09/2011	Règlement SEC95 ; règlement NACE
	<ul style="list-style-type: none"> • Reprogrammation de la chaîne de programmes des comptes annuels et trimestriels ainsi que de l'outil d'équilibrage ressources emplois 		30/09/2011	
	<ul style="list-style-type: none"> • Equilibrage ressources-emplois parallèle en NACE Rev1.1/CPA2003 et NACE Rev2/CPA2008 pour au moins 2 années consécutives 		30/09/2011	
	Reconstitution des séries temporelles annuelles depuis 1995 (y compris tableaux ressources emplois) pour les besoins des comptes nationaux trimestriels (y compris reconstitution de la base de données des indicateurs à court terme dans les nouvelles nomenclatures)		30/09/2011	
	Suite des travaux de préparation du SEC95 révisé (première publication de comptes nationaux en SEC révisé prévue pour 2014)	2010/11	30/09/2011	Règlement SEC95 révisé
	Rétropolation comptes annuels de l'économie totale sur la période 1980-1994 avec ventilation des SIFIM (en NACE Rev1.1/CPA2003 et NACE Rev2/CPA2008)	2010/11	30/09/2011	Règlement SEC95 ; règlement NACE
2	Amélioration des procédures de contrôle et de documentation de la chaîne de production des comptes annuels et trimestriels			
	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de « contrats de services » avec les principaux fournisseurs de données externes et internes 	2010		Procédure de contrôle 4 ^{ème} ressources propre RNB

Nr	Descriptif objectif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
3	- Documentation des procédures de production : finalisation des graphiques de flux de données pour la chaîne de production des comptes annuels	2010		
	- Documentation des procédures de contrôle : mise en place	2010		
	3 Publication des comptes financiers			
4	Publication des comptes nationaux financiers annuels et trimestriels	2010	30/09/2010	Règlement SEC 95 ; orientation BCE
	4 Poursuite des travaux courants			
	<ul style="list-style-type: none"> Analyse, transmission Eurostat et publication des données de comptabilité nationale (comptes annuels, trimestriels, sectoriels, prix courants, prix constants, etc.) 	2010		Règlement SEC 95

Unité MAC2 et MAC3 – Balance des paiements (collecte et production)

1. Nouveau système de compilation

Le système de production actuel, reposant pour partie sur la collecte auprès des banques des détails sur les paiements transfrontaliers des résidents, sera abandonné fin 2011 au profit d'une enquête sur les échanges internationaux de services visant à compléter les déclarations des DDG (déclarants directs généraux, entreprises qui notifient mensuellement toutes leurs transactions extérieures au Statec) et les informations provenant de sources administratives. Ces modifications entraîneront un chambardement complet des procédures de compilation. Les travaux préparatoires concernant l'enquête sur les échanges internationaux de services seront finalisés en 2010 ; la promotion du régime de déclaration directe générale sera intensifiée. De plus, l'application informatique actuelle (localisée physiquement à la BCL) devra être revue complètement (évidemment en étroite collaboration avec la BCL).

2. Développement de nouvelles procédures de collecte

L'application WEB (IDEP.WEB) dont le développement est en cours, est un outil de saisie et de collecte de données basé sur les technologies Internet et est destiné à être mis à disposition des entreprises pour la saisie et la transmission des données se rapportant à la fois au commerce intra-communautaire sur marchandises qu'aux transactions internationales sur services et aux opérations financières.

L'application IDEP.WEB a été développée pour compte de l'Office statistique du Danemark qui la met à disposition des autres Etats membres. Le Statec a chargé un sous-traitant de la mise en conformité du progiciel aux besoins nationaux. Selon le calendrier prévisionnel, les tests de qualité, de cohérence et de sécurité sont prévus pour le premier semestre et la mise en pratique au second semestre 2010.

Par ailleurs les possibilités de synergies dans le cadre de la collecte de données devront être explorées notamment en centralisant les collectes de différentes données émanant d'une seule et même source. Ces synergies ne pourront toutefois être réalisées qu'en étroite collaboration avec la nouvelle division « Entreprises ».

3- Nouveaux manuels de référence

Par ailleurs, les manuels de référence (e.a. le Manuel de la Balance des Paiements du FMI, BdP6, OECD Benchmark définition for FDI) sont sous révision, prévoyant – outre de nouveaux concepts méthodologiques – un nombre non négligeable de nouvelles subdivisions statistiques à produire. Au cours de l'année 2010 il faudra se familiariser en profondeur avec les nouveaux concepts et méthodes, de même qu'il faudra établir, conjointement avec la BCL, une feuille de route concernant l'application des nouveaux standards statistiques.

4. Production de résultats

En dépit des travaux de réorganisation (restructuration interne, changement système de collecte et de production, révision des manuels de référence) l'objectif premier est la production et la publication de résultats de qualité dans les délais officiels. Le programme de production obligatoire prévoit – outre les révisions – des résultats mensuels (t + 30 jours ouvrables), trimestriels (t + 2 mois respectivement t + 3 mois) et annuels (t + 9 mois).

5. Publication

La publication d'un bulletin est prévue pour le premier semestre de l'année 2010 de même que des contributions occasionnelles à d'autres publications du statec.

6. Travaux en continu

Différents travaux récurrents se poursuivront en 2010. Il s'agit plus particulièrement des dossiers suivants :

- poursuite de l'examen des asymétries avec les principaux pays partenaires ; échanges (dans le respect scrupuleux de règles de confidentialité régissant la matière) avec d'autres Etats-membres d'informations et de résultats en vue d'améliorer la qualité statistique au niveau communautaire ;
- suivi régulier des multinationales de la nouvelle économie (technologies de l'information, de la communication), dont l'activité est tournée essentiellement vers l'étranger ;
- réponse aux différents questionnaires, par moment très volumineux, émanant des organisations européennes et internationales (en ce compris le rapport de qualité annuel);
- introduction de la NACE Rev.2 au niveau de la ventilation par activité économique.

Nr	Descriptif objectif	Calendrier	Deadline	Obligation juridique
1	Travaux de mise en place d'un nouveau système de compilation comme suite à l'abandon à l'horizon 2011 de la collecte d'informations statistiques détaillées auprès des banques effectuant des paiements extérieurs pour compte de clients résidents	2010	2011	Eurostat, BCE
2	Mise en place de l'application WEB (IDEP-WEB) avec extension à la collecte des données de base balance des paiements (flux et stocks)	2010		
3	Suivi des changements à intervenir à moyen terme au niveau des normes d'enregistrement (Manuel BdP 6, OECD Benchmark definition for FDI) et travaux préparatoires de mise en place	2010		FMI, Eurostat, BCE
4	Poursuite des travaux courants			
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et transmission aux 20 échéances différentes (dans le respect de la forme), des résultats mensuels, trimestriels et annuels aux instances internationales 	2010	multiples	Règlement européen N°184/2005 tel que modifié relatif à la balance des paiements et Orientation et Recommandation BCE
	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un bulletin sur la balance des paiements en 2009 	03-06/2010	juin-10	
	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaires émanant des organisations internationales (y compris le rapport de qualité) 	2010		

Division EPR – Etudes, prévisions et recherche

Dans le cadre de la restructuration du Statec une nouvelle division a été créée : la division EPR (Etudes, Prévisions et Recherche) : Elle est composée de trois unités :

- EPR1 : Conjoncture, Prévisions et Modélisation
- EPR2 : Recherche et Etudes
- EPR3 : Bibliothèque et Documentation

Avant de spécifier les objectifs stratégiques de chaque unité, il semble opportun de présenter quelques aspects plus généraux concernant cette nouvelle division.

A. Aspects horizontaux

1. Objectifs et missions

Un « memorandum of understanding » reprend les orientations et modalités de fonctionnement essentielles de la nouvelle division. Ci-dessous sont repris (sous forme d'extraits) les objectifs et missions.

En résumé, l'objectif principal de la division est la valorisation scientifique optimale des données statistiques. La réalisation de cet objectif présuppose entre autres une bonne coopération avec les autres unités du Statec et une coordination optimale des programmes de travail.

Par ailleurs, il est à préciser que si la division EPR est prioritairement en charge d'études et d'analyses, elle n'en a pas le monopole. L'ensemble des travaux du Statec gagneront en pertinence par l'interaction entre les volets respectivement statistiques, recherche et études.

1.1 Objectifs

L'objectif principal sera d'assurer les tâches confiées par la loi du Statec, à savoir de réaliser des études, des prévisions à court et moyen terme et de la recherche appliquée. Dans la suite, ces objectifs seront précisés quant à leur orientation en termes de « missions »

1.2 Mission

La mission essentielle de la division est la valorisation optimale et scientifique des données statistiques. Trois dimensions complémentaires de cette mission sont à distinguer dans ce contexte :

- Missions verticales
- Missions horizontales
- Missions prospectives

Missions verticales

Ces missions concernent particulièrement le déroulement des activités au sein de la division EPR. Elles se composent essentiellement de la mise en place du programme (de sa cohérence et de sa rigueur), de l'organisation et de l'animation des travaux, ainsi que du suivi des activités individuelles et des unités (à savoir de la conception des travaux d'analyse et des projets de recherche jusqu'à leur publication en passant par toutes les phases de réalisation).

Une description précise des tâches et des procédures d'élaboration et de validation des projets constitueront des repères nécessaires pour l'exécution de ces missions.

Missions horizontales

Les travaux d'analyse, d'études et de recherche se basent en grande partie sur des données statistiques collectées par les autres divisions du Statec. Il faut dès lors assurer une information et un accès à ces données, ainsi qu'une mise en contact pour réussir une connaissance suffisante entre les acteurs concernés afin de faire évoluer les travaux.

L'orientation vers une plus grande spécialisation en matière d'études et de recherche ne signifie nullement « exclusivité » et ne vise pas à exclure des travaux d'analyse et d'étude dans d'autres divisions. Au contraire, des incitations réciproques sont stimulées et des collaborations thématiques, périodiques et spécifiques sont envisagées.

Les missions horizontales ont pour premier objet la valorisation optimale et scientifique des données statistiques existantes. A cet effet, la division EPR scrute régulièrement les données susceptibles d'être exploitées à des fins d'analyse, d'étude et de projets de recherche. Trois dimensions temporelles sont distinguées :

- Pour les données statistiques existantes, l'essentiel de la tâche sera de dégager d'éventuels compléments de sujets de recherche et/ou d'applications de méthode pour les analyser. Le cas échéant, des contacts bilatéraux entre chercheurs et producteurs de données sont établis pour optimiser l'accès aux données et/ou pour clarifier des aspects méthodologiques ou de sources.
- Pour des projets d'enquêtes en cours d'élaboration sur base de cadres réglementaires déjà en place, une concertation régulière entre les concepteurs et producteurs de statistiques et chercheurs est nécessaire. Un suivi général se fait par le canal du comité de direction et le planning. Des réunions ad hoc plus techniques sont organisées à l'initiative du chef d'unité « Recherche ».
- Pour les nouveaux sujets en perspective, soit dans les enceintes statistiques visant à la mise en place de nouvelles enquêtes dans des domaines existants ou nouveaux, soit au départ d'initiatives du monde de la recherche, un positionnement du STATEC sera pris à l'issue d'une discussion au sein du comité de direction ou du planning. D'éventuels travaux exploratoires sont réalisés conjointement entre des responsables désignés d'une unité statistique et de l'unité de recherche sous la présidence du chef de la division EPR ou par délégation du chef d'unité « Recherche ».

Missions prospectives

L'objectif des études et de la recherche est bien évidemment de fournir sur des phénomènes de société, des éléments d'analyse et d'éclairage, ainsi que des contributions à la réflexion. Pour répondre au mieux aux questions des décideurs et citoyens, il y a lieu d'assurer un suivi des questions de la société et des évolutions dans le domaine scientifique – que ce soit en termes de méthodes ou de sujets d'analyse. Sur base de nouvelles perspectives, la division EPR soumet des propositions d'étude de faisabilité, voire des projets de recherche pour discussion et décision au comité de direction ou au planning.

Pour cette veille ainsi que pour les autres développements, la division peut recourir à des coopérations externes.

2. Gestation et contraintes

Les contours de la nouvelle division EPR sont ainsi dressés. Les principaux objectifs et missions sont fixés. Mais la mise en place de cette nouvelle division fait l'objet du programme 2010. Dans ce sens l'année 2010 est bien l'année de gestation avec l'objectif de répondre aux nombreux défis, de trouver des réponses à certaines questions institutionnelles et de résoudre encore une série de problèmes hérités de structures embryonnaires antérieures.

Dans ce contexte, des contraintes relativement lourdes sont à prendre en considération. Une première a été et est toujours le problème de santé du responsable de la division qui a malheureusement retardé certains travaux. Bien plus lourdement pèsent des aspects institutionnels et organisationnels liés à l'absence de flexibilité d'action dans le cadre légal actuel du Statec et que seule la nouvelle loi permet de dépasser en partie. D'autres contraintes budgétaires et légales demeureront et hypothèqueront la mise en place de projets et/ou l'intégration des chercheurs.

De manière plus générale, les trois unités de la division souffrent d'une inadéquation de moyens par rapport aux objectifs escomptés. Il faudra dès lors tempérer les résultats à moins de pallier rapidement aux insuffisances notables. Plus concrètement, le programme détaillé par unité ne peut être que fonction des ressources disponibles. Dans ce domaine, le point de départ de la nouvelle division est particulièrement difficile et fragile et cela malheureusement dans chaque unité.

Comme signalé dans le bilan 2009, l'unité EPR1 fait face à un nombre croissant de requêtes complémentaires (principalement dans le contexte de la crise). A l'avenir, les effets structurels de la crise vont sans doute accentuer ce type de demande. Avec les ressources actuellement disponibles cette unité peut difficilement répondre à cet objectif. L'unité EPR3 verra le départ de son responsable en cours d'année 2010 - avec transfert de la vacance de poste vers une autre division. Un remplacement n'est actuellement pas en perspective !

L'unité EPR2 n'est constituée que d'agents avec un contrat à durée déterminée (à une exception près). En outre, la structure interinstitutionnelle n'est pas optimale. Cette situation précaire et fragile hypothèque tout le programme 2010.

Tout en considérant les contraintes budgétaires générales, il convient néanmoins de veiller au renforcement (et dans certains cas il s'agit simplement de stabiliser ou de compenser) de l'effectif des différentes unités de la nouvelle division EPR.

B. Objectifs opérationnels par unité

Unité EPR1 « Conjoncture, prévisions et modélisation »

1. "Approfondir les études et les recherches sur des questions importantes touchant l'actualité conjoncturelle"

Dans le contexte de la crise, non seulement le nombre de sujets s'est largement étendu mais le temps imparti pour y répondre a également été accentué. Ainsi l'unité EPR1 s'est souvent vue devoir répondre à court terme à des questions urgentes ce qui a sensiblement affecté le programme de travail initialement établi.

Pour 2010, il est à présumer que ce rythme de travail ne va guère changer ce qui vient bien sûr hypothéquer la disponibilité pour avancer sur les sujets d'études et de recherche mis en perspective ci-dessous. De surcroît, l'année 2010 sera marquée par un congé de maternité résultant en la diminution des capacités productives de l'unité d'environ 30%.

Un grand sujet qui est prévu d'être couvert concerne la croissance potentielle dans une petite économie ouverte. Un autre concerne l'approfondissement de la modélisation des recettes publiques dans Modux. Néanmoins avec les ressources actuellement disponibles, les deux sujets ne pourront être traités en parallèle.

2. S'approprier les techniques et les méthodes inhérentes aux nouveaux modèles économiques"

Il s'agit d'un sujet reporté de 2009. Il faudra analyser comment la constitution de la nouvelle division ERP pourra aider le STATEC et en particulier l'unité EPR1 à mieux s'approprier les techniques inhérentes aux nouveaux modèles développés par des consultants extérieurs (LSM, Luxgem). Les effectifs actuellement en place ne permettent pas d'y parvenir. PM : Il s'agit de pouvoir travailler concrètement avec les outils LSM et Luxgem, c'est-à-dire maîtriser les bases économiques et techniques (manipulation, implémentation de chocs), améliorer éventuellement les modèles (pour simuler des chocs spécifiques), combiner les résultats avec ceux de Modux et aider à établir des prévisions économiques et simuler l'impact des politiques économiques.

3. Améliorer les techniques de prévision"

Deux points devraient être approfondis, des travaux préparatoires ayant déjà eu lieu :

- *introduction d'incertitudes dans les prévisions économiques à l'aide de simulations stochastiques*

Un document de travail existe déjà et un séminaire économique est prévu en date du 28 janvier 2010. L'idée sous-jacente est de publier des fourchettes pour les prévisions plutôt que des "point forecasts". Les fourchettes sont basées sur les propriétés du modèle de prévision.

- *l'utilisation plus concrète des prévisions sur le PIB trimestriel établies avec le modèle d'indicateurs précurseurs*

Le modèle d'indicateurs précurseurs (cf. "Mise à jour des indicateurs avancés de croissance pour les secteurs financier et non financier au Luxembourg") permet de faire des prévisions sur 2 trimestres : ce modèle est opérationnel et couramment utilisé, mais seulement en interne: les prévisions réalisées avec cet outil ne sont pas diffusées. Il faudrait d'abord organiser un workshop, éventuellement avec la BCL, qui dispose d'un modèle similaire. Ensuite, il faudrait rédiger et publier un Working Paper reprenant ces travaux. Finalement, on pourrait régulièrement publier ces prévisions, dans le cadre des publications de l'unité EPR1 (NDC ou Flash).

4. Organisation d'une grande conférence internationale à Luxembourg sous l'égide du STATEC"

Le responsable de l'unité EPR1 s'est proposé d'organiser la "Conference on Medium Term Economic Assessment" fin septembre 2010 à Luxembourg. Il ne s'agit pas d'une conférence de recherche classique, mais plus d'une conférence internationale "sur invitation" qui s'adresse à des personnes travaillant dans les Ministères des Finances, Banques centrales et autres organisations effectuant des prévisions, de l'analyse de politique économique ou de l'analyse conjoncturelle. La conférence sera placée sous le thème "The aftermath of the financial crisis". Les travaux préparatoires vont bon train, grâce à un petit comité d'organisation constitué au sein du STATEC.

Liste des projets d'étude potentiels pour 2010, Unité EPR 1

NB: cette liste comprend des études d'envergure ainsi que des sujets de moindre taille, mais non moins importants

- a. La production potentielle dans une petite économie ouverte ;
- revue de la littérature (OCDE, Commission européenne, BCL, ...),
 - pertinence du concept de la production potentielle dans une petite économie ouverte ;
 - élaboration du PIB potentiel par le STATEC (données observées, prévisions);
 - application: projections à long terme, ...
- b. Etude sur les révisions statistiques du PIB trimestriel du Luxembourg
- étude en cours
- c. Analyse approfondie sur les heures travaillées
- arrière-fond: la crise conjoncturelle se caractérise par un maintien assez considérable de l'emploi, vu la chute de l'activité, cf. "labour hoarding"; la réduction de la durée de travail en est une explication:
 - chômage partiel
 - réductions d'heures suppl.
 - réductions volontaires
 - comprendre les nouvelles données annuelles de la Comptabilité nationale (basées dorénavant sur les Enquêtes "Structure des salaires") ;
 - comprendre la rupture de série dans les données IGSS et les ajustements effectués / à effectuer par l'IGSS ;
 - → comprendre pourquoi, suite à l'introduction du statut unique et après les corrections proposées, les données de l'IGSS deviendraient meilleures pour détecter la "vraie" durée de travail (passage d'une durée fictive à une durée effective, nombre d'heures par mois) ;
 - comprendre dans quelle mesure le chômage partiel est détectable dans les données de l'IGSS ou non (considérer également le volet salaires);
 - analyser la durée de travail émanant de l'EFT ; cf. résultat aberrant du 1er trimestre
- d. Etudier les raisons sous-jacentes à la baisse de la somme des bilans des banques luxembourgeoises
- arrière-fond: la baisse actuelle des sommes de bilans des banques de la place (-15% en glissement annuel) est assez importante et probablement sans précédent; elle est surtout due aux crédits interbancaires et serait localisée dans quelques grandes banques, mais elle n'est pas anodine car la somme des bilans génère la marge d'intérêts → d'où quelques questions:
 - est-ce une simple suite de la crise ?
 - est-ce dû à des restructurations bilantaires pour répondre aux nouvelles obligations en matière de couverture de risque ?
 - effets taux de change ?
- e. Analyse des cours boursiers hors valeurs des institutions bancaires/financières
- arrière-fond : la formidable hausse des cours boursiers mondiaux depuis mars 2009 est parfois vue comme le début d'une nouvelle bulle ; sans rejeter cette hypothèse, ce serait intéressant de connaître la contribution à la croissance des valeurs financières à la hausse des bourses, sachant le niveau extrêmement bas auquel ces cours étaient tombés ;
- f. Modélisation des recettes publiques
- l'idée serait de documenter dans le détail le volet correspondant dans Modux ainsi que de l'améliorer, surtout en exposant les équations actuelles et les résultats des prévisions afférentes aux experts des administrations fiscales (douanes, impôts directs, enregistrement).

Unité EPR 2 « Recherche et études »

L'unité EPR2 est notamment composée de l'équipe du GRIPS (Groupe de Recherche sur l'Innovation et la Productivité dans les Services) - une équipe d'économistes et d'économètres détachée au STATEC et constituée dans le contexte du partenariat « Observatoire de la Compétitivité (Ministère de l'Economie), CRP H.TUDOR et STATEC.

Les travaux à réaliser en 2010 par l'unité EPR2 sont structurés autour de quatre thèmes de recherche appliquée :

- 1- Compétitivité, croissance et productivité
- 2- Innovation et performance
- 3- Déterminants de l'innovation
- 4- Entreprenariat, concurrence et innovation

1. Compétitivité, croissance et productivité

Les travaux conduits ici visent à affiner et à compléter les travaux réalisés depuis les dernières années au sujet de la productivité totale des facteurs (PTF) et de poursuivre des travaux récemment lancés sur les performances à l'exportation.

1.1 Mesurer la qualité de la main d'œuvre

A partir des données des recensements et des enquêtes forces de travail du Luxembourg et des pays frontaliers ainsi que des données IGSS et de l'enquête ESS, il s'agit d'analyser les différentes sources et d'estimer un indice de qualification de la main d'œuvre.

1.2 Documenter et améliorer la procédure de production des calculs de la PTF

Les calculs de la PTF sont réalisés à partir des programmes SAS développés par Julien Ciccone. Un travail de documentation et de cartographie des programmes ainsi que des développements pour les adapter à l'utilisation d'autres sources de données doivent être entrepris.

1.3 Mesurer le stock de capital pour les comparaisons internationales

Les différents stocks de capital publiés par EUROSTAT, l'OCDE, EUKLEMS et par AMECO donnent des résultats différents du fait de l'application de définition et de méthodes différentes. Eurostat publie des séries de capital brut (k brut EURcst) et net (k net EURcst) en volume pour un très petit nombre de pays. Toutefois, la transmission des séries devenues obligatoires à partir de cette année devraient être rendues disponibles pour l'ensemble des pays dans les mois à venir. Il convient de comparer définition et méthode et de retenir les données les mieux adaptées pour construire des stocks de capital cohérents pour l'ensemble des pays de la comparaison.

1.4 Mesurer la concurrence dans les branches d'activités aux Luxembourg

Dans le cadre du groupe de travail de l'OCDE (WPIA), l'ensemble des pays est convié à calculer des indicateurs de Boone pour mesurer l'intensité concurrentielle par branche d'activités. Ce type de méthode est particulièrement adéquat pour appréhender les petites économies.

1.5 Produire le rapport Luxklems 2010

La version 2010 du rapport Luxklems établie avec les chiffres fournis à l'automne 2010 intégrera les résultats des travaux décrits ci-dessus.

1.6 Veille – Productivité et bases de données

L'unité assurera aussi le suivi des développements tant conceptuels que statistiques. Par ailleurs, elle veillera à la mise à jour et à la mise en cohérence des bases de données.

1.7 Les performances à l'exportation des entreprises du Luxembourg

Des études récentes ont appliqué au cas du Luxembourg des développements théoriques prometteurs sur l'hétérogénéité des firmes dans le contexte des relations économiques extérieures. Ces travaux nécessitent d'être affinés et d'être étendus à l'ensemble du commerce extérieur de marchandises et aux transactions sur services. Par ailleurs, d'autres franges de la littérature économique mettent en relation les activités de relations économiques extérieures avec l'évolution de la productivité par firme. Ce pan de la recherche très récent est encore à explorer et présuppose une fusion de plusieurs bases de données.

D'autres sujets à entamer ultérieurement :

- [Exploration méthodologique : Meta-frontière pour l'analyse de la productivité des branches](#)
- [Mesurer les services du capital](#)

2. Innovation et performances

2.1 La construction des indicateurs de mesure de la performance et de l'innovation

Les travaux engagés ici recouvrent deux champs d'analyse importants pour la compréhension des dynamiques de la croissance. Il s'agit d'une part de mesurer et mieux caractériser la diversité des résultats obtenus par les entreprises innovantes et d'autre part de contribuer à élucider les liens entre innovation technologique (en particulier des technologies de l'information et de la communication) et non technologique particulièrement importants pour la compréhension des dynamiques d'innovation dans les services.

Les deux champs font l'objet d'un vif intérêt dans les instances des organisations internationales en charge d'éclairer la décision publique, aussi, pour la partie économique et économétrique, ces travaux sont et seront conduits en étroite collaboration avec les groupes de travail de l'OCDE notamment le Working Party on Indicators for the Information Society (WPIIS) et le Working party on National Expert on Science and Technology Indicators (NESTI)

2.2 Innovation et productivité

A la suite des travaux réalisés dans le cadre du groupe de travail de l'OCDE (NESTI), un modèle tel que celui développé par Crépon, Duguet et Mairesse (1998) a été élaboré afin de mesurer l'impact de l'innovation sur la performance des entreprises à travers les données de l'enquête CIS4 (2002-2004). L'étude a été renouvelée en utilisant les données de l'enquête CIS2006 (2004-2006) et le modèle a été adapté. Il s'agit maintenant de déployer la même spécification sur les deux échantillons afin de comparer les résultats et d'analyser l'évolution des performances des entreprises au Luxembourg.

2.3 L'impact du commerce électronique sur les performances des firmes

Les travaux en cours s'appuient sur les résultats des enquêtes TIC et SBS. Il s'agit de caractériser l'utilisation des TIC dans les entreprises luxembourgeoises et d'identifier les facteurs déterminants de la décision de se positionner dans le commerce électronique. L'objectif ultime est d'identifier et de mesurer l'impact de ces choix sur la productivité des entreprises.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Association d'Econométrie Appliquée, il est prévu de prendre en charge l'édition d'un ouvrage centré sur l'analyse du Marché d'internet. Il devrait comporter 8 à 12 chapitres (répartis en 2 ou 3 parties); principalement issus des contributions de chercheurs qui participaient au colloque 2009 (Internet use & Impact).

2.4 L'innovation dans le secteur financier au Luxembourg

Il s'agit ici d'analyser le comportement des entreprises du secteur financier en matière d'innovation et de R&D. A partir des enquêtes CIS 2004-2006 et CIS 2002-2004, un échantillon de 149 observation a été constitué qui doit être enrichi par des informations issues de la Comptabilité Nationale, des fichiers de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). A partir d'une revue de la littérature sur l'innovation et les banques, des analyses multivariées seront conduites avant de proposer et d'estimer un modèle. Les résultats qui seront produits dans une approche comparative avec la Finlande seront présentés à la Banque de Finlande et feront l'objet d'un article.

2.5 La construction des indicateurs de mesure de la performance et de l'innovation

Plusieurs travaux et activités doivent être conduits dans ce champ d'analyse qui doit contribuer à une meilleure compréhension de la signification des indicateurs employés et contribuer à la construction de nouveaux indicateurs adéquats pour rendre compte des performances du Luxembourg en matière d'innovation.

2.6 La production et l'analyse des indicateurs de l'innovation

Dans le prolongement des travaux réalisés en collaboration avec Luxinnovation et l'Observatoire de la Compétitivité pour élaborer le tableau de bord de l'innovation, des travaux sont actuellement en cours dans un projet distinct ERA-PRISM « Policies for Research and Innovation in Small Member States to advance the European Research Area » et lié au Programme Pluriannuel de Partenariat (PPP – programme cadre du partenariat OdC, Statec et CRP H.Tudor). Celui-ci doit être élargi et poursuivi dans le cadre du projet par l'analyse détaillée des forces et des faiblesses des indicateurs utilisés dans le tableau de bord et la mise en place d'une version améliorée de ce tableau de bord incluant éventuellement des indicateurs permettant aussi de mesurer les freins à l'innovation.

2.7 Les indicateurs de performance : Brevets et marques

Une étude économétrique est en cours conduite dans le cadre du Groupe de travail de l'OCDE (WPJA) qui vise à mieux connaître les liens entre dynamique entrepreneuriale et innovation (saisie à travers l'activité en matière de brevets). L'étude est également conduite en collaboration avec le CVT (CRP Tudor) qui gère la base PATSTAT pour le Luxembourg

A la suite de ces travaux, une base de données a été constituée à partir des descriptions des dépôts de brevets de la base PATSTAT et des descriptions des entreprises issues du Registre. Des statistiques descriptives ont permis de conduire des comparaisons internationales au niveau du groupe de travail. Elles vont être complétées et étendues afin de présenter un état des lieux de la propriété intellectuelle au Luxembourg.

2.8 Les indicateurs composites de l'utilisation des TIC

A travers les travaux déjà réalisés relatifs à l'impact des TIC sur les capacités d'innovation, il est apparu que la mesure des TIC devait faire l'objet d'une étude détaillée. A partir des méthodes de l'analyse multivariée, des variables issues des enquêtes TIC et du Registre seront traitées afin de construire des indicateurs composites adéquats pour mesurer les phénomènes de diffusion à l'œuvre au Luxembourg et intégrables dans des modèles explicatifs.

D'autres sujets à entamer ultérieurement :

- 1) Veille – Les indicateurs TIC
- 2) Veille – Les indicateurs innovation

3. Déterminants de l'innovation

L'objectif est d'analyser les modalités de l'innovation dans les entreprises et leur impact sur les performances individuelles des entreprises. Ce second aspect peut être abordé selon des approches multiples et des outillages méthodologiques très variés. En particulier, pour élucider l'irrégularité des performances mis en évidence par les approches quantitatives, les gestionnaires s'intéressent aux conditions de réussites du déploiement des innovations à l'intérieur des organisations et aux implications internes de différentes formes organisationnelles.

3.1 Impact des TIC sur les capacités d'innovation des firmes

Ces travaux réalisés dans le cadre du groupe de travail ICT-enabled innovation (OCDE - WPIIS) visent à mesurer l'impact des TIC sur les capacités d'innovation des firmes. Les premières étapes déjà mises en œuvre ont conduit à :

- a. fusionner les enquêtes TIC – CIS pour les années 2004 à 2006,
- b. définir des indicateurs d'intensité d'utilisation des TIC
- c. tester leur impact sur l'innovation par l'estimation d'un modèle probit avec correction de l'endogénéité et du biais de sélection (type Heckit).
- d.

Les résultats obtenus et les développements à venir seront présentés et discutés dans le cadre du Colloque organisé par le WPIIS à Séville et financé par le 7^{ème} programme cadre de la recherche supportée par les fonds européens (PC7/FP7)

3.2 Knowledge Management (KM) et innovation

Les travaux en cours seront valorisés en vue d'une publication. Par ailleurs, la question maintenue dans l'enquête CIS devra être exploitée en fin d'année.

3.3 Standardisation et innovation

Les premiers résultats obtenus après fusion de la base CIS et des entreprises certifiées ISO9000 sont encourageants. Il s'agit maintenant de prendre en compte les remarques du Comité scientifiques afin de stabiliser le modèle et de le valoriser en publiant un papier.

4. Entrepreneuriat – Concurrence - Innovation

Il s'agit d'élucider les dynamiques à l'œuvre dans la reproduction et le renouvellement du tissu économique à travers l'étude et la mesure de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise. L'hypothèse étant qu'un tissu de petites et très petites

entreprises qui se renouvelle est révélateur d'un marché concurrentiel où les entreprises les plus innovantes et efficaces sont sélectionnées et avec elles leurs techniques et façons de faire qui se diffusent et stimulent la croissance et diffusent les gains de productivité dans le marché. Enfin, la dynamique entrepreneuriale est considérée comme un signal révélateur de l'efficacité des politiques économiques et du cadre réglementaire déployé par les Etats.

4.1 Les spécificités de l'entrepreneuriat luxembourgeois

L'entrepreneuriat a fait l'objet de plusieurs études qu'il convient de compléter par une description statistique et économétrique plus systématique et une enquête qualitative auprès d'entrepreneurs « innovants » afin de mieux cerner les facteurs et les freins du succès ainsi que les éventuelles spécificités luxembourgeoises. A cette fin, il est proposé de structurer une petite équipe dans le cadre d'une collaboration multidisciplinaire avec le CEREFIGE (Centre Européen de Recherche en Economie Financière et Gestion des Entreprises - Université de Nancy) et de renforcer l'équipe du GRIPS en lui adjoignant une ressource dédiée dans le cadre d'une demande de financement post ou postdoc au FNR. Plusieurs travaux doivent ainsi être engagés ou poursuivis et contribuer à l'enquête. Dans une première étape, il s'agira de tirer partie des informations contenues dans l'enquête FOBS existantes afin :

- d'analyser le devenir des entrepreneurs enquêtés 4 ans après
- de revisiter les profils proposés par J.Ries à travers de nouvelles grilles d'analyse pour sélectionner les caractéristiques des profils
- de développer un plan de recherche détaillé et une proposition d'enquête.

D'autres sujets envisagés – à préciser :

4.2 Immigration et dynamiques entrepreneuriales

4.3 Facteurs critiques de risques

4.4 Financement des PME innovantes et des start-up

EPR3: Bibliothèque

La mise à jour de la bibliographie et la saisie des sommaires des périodiques seront continuées. Par ailleurs, le travail de catalogage systématique dans Aleph (logiciel de catalogage du réseau des bibliothèques luxembourgeoises) sera poursuivi.

Tous les autres travaux seront mis en suspens en l'absence de remplacement du chef de l'unité.

Liste des abréviations et notations

ABBL	Association des Banques et Banquiers, Luxembourg
ADEM	Administration de l'emploi (Luxembourg)
AED	Administration de l'enregistrement et des domaines
AES	Adult Education Survey
AFES	Association des Fonctionnaires et Employés du STATEC
AMECO	Annual Macroeconomic Database
ARIMA	AutoRegressive Integrated Moving Average
ASSEP	Association d'épargne-pension
BPM	Balance of payments manual
BCE	Banque Centrale Européenne
BCL	Banque Centrale du Luxembourg
BDP	Balance des Paiements
BIT	Bureau International du Travail
BNB	Banque Nationale de Belgique
BNL	Bibliothèque Nationale de Luxembourg
CAF	Common Assessment Framework (Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions Publiques)
CAF/FAB	Coût, Assurances et Fret / Franco à Bord
CAPI	Computer Assisted Personal Interviews
CAPW	Centre Administratif Pierre Werner
CAT	Contrat d'Auxiliaire Temporaire (mesure pour l'emploi de l'ADEM pour les jeunes)
CCSS	Centre commun de la sécurité sociale
CDIS	Coordinated Direct Investment Survey
CEREFIGE	Centre Européen de Recherche en Economie Financière et Gestion des Entreprises
CNC	Commission des normes comptables
CdB	Centrale des Bilans
CE	Commission Européenne
CEPS/Instead	Centre d'Études de Populations, de Pauvreté et de Politiques
CER	Commission d'Economies et de Rationalisation
CES	Conseil Economique et Social
CI	Consommation Intermédiaire
CIE	Centre Informatique de l'Etat
CIS	Community Innovation Survey
CISS	Centre Informatique de la Sécurité Sociale
CITP	Classification Internationale Type des Professions
CMO	Coût de la Main d'œuvre
CMS	Content Management System
CN	Comptes Nationaux / Comptabilité Nationale
CNT	Comptes Nationaux Trimestriels
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CNSAE	Comité National pour la Simplification Administrative
COFOG	Classification des fonctions des administrations publiques
COICOP	Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle – Nations Unies; OCDE
CPA	Classification des Produits associés aux Activités
CPE	Comité de Politique Economique
CREA	Centre de Recherche en Économie Appliquée (Université de Luxembourg)
CRP-HT	Centre de Recherche Publique Henri Tudor
CSSF	Commission de Surveillance du Secteur Financier
CTIE	Centre des technologies de l'information de l'Etat
CVTS	Continuing Vocational Training Survey
DCF	Dépense de Consommation Finale
DDG	Déclaration Directe Générale
DG ECFIN	Directorate General for Economic and Financial Affairs
DIRD	Dépense Intérieure brute de Recherche et Développement expérimental
DRP	Disaster Recovery Plan
EBM	Enquête permanente sur les Budgets des Ménages
ECCBSO	European Central Committee of balance Sheet Data Offices
ECHP	European Community Household Panel
EcoMod	Global Economic Modeling Network
Edamis	Electronic data files Administration and Management Information System
EDP	Excessive Deficit Procedure
EFC	Economic and Financial Committee
EFT	Enquête sur les forces de travail
EGR	Registre européen des principaux groupes multinationaux d'entreprises
EHS	European Household Surveys
EMCO	Comité de l'emploi européen
ENT	Division Statistiques d'entreprises
EPC	Economic Policy Committee

EPR	Division études, prévisions et recherche
ESKORT	Logiciel utilisé par l'AED dans le cadre des déclarations TVA
ESS	Enquête sur la Structure des Salaires
ETI	Europäisches Tourismus Institut
ETL	Extraction/Transformation/Loading
EUKLEMS	Productivity in the European Union: Capital, Labour, Energy, Materials and Services
ETTS	European Household Surveys
EUROFARM	Enquête communautaire sur la structure des exploitations agricoles
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes (OSCE)
EU-SILC	European Survey on Income and Living Conditions
<u>Eviews</u>	<u>Logiciel d'économétrie utilisé pour l'analyse conjoncturelle, les prévisions macro-économique et les simulations.</u>
FATS	Foreign Affiliate Trade Statistics
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FDI	Foreign Direct Investment
FEDER	Fonds européen de développement régional
FMI	Fonds Monétaire International
FNR	Fond National de la Recherche
FOBS	Factors of Business Success
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles
Gb	Giga-bytes
GESMES	Generic Statistical Message
GOD	Graph of Dataflow
GRIPS	Groupe de recherche sur l'innovation et la productivité dans les services
GT	Groupe de Travail
GTBS	Groupe de travail BCL-Statec
GUI	interface graphique
HECKIT	Heckman's two-step estimator
HMS	Horaire Mobile STATEC
IAM	Identity and Access Management
ICB	Indice construction et bâtiments
ICM	Indice du coût de la main d'œuvre
ICT	Indice trimestriel du Coût du Travail
IDB	Investissements Directs Banques
IDD	Indicateur de Développement Durable
IDE	Investissements Directs Etrangers
IDEP	Intrastat data entry Package
IDH	Indice de Développement Humain
IFD	Inventaire des flux de données
IFRS	International Financial Reporting Standards
IGF	Inspection Générale des Finances
IGSS	Inspection Générale de la Sécurité Sociale
IISI	Institut International du fer et de l'acier
ILR	Institut Luxembourgeois de Régulation
ILRES	Institut Luxembourgeois de Recherches Sociales et d'Etudes de Marché
IMD	International Institute for Management and Development
INAP	Institut National d'Administration Publique (Institut de formation de la Fonction Publique)
INS	Institut National de la Statistique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques en France
IPC	Indice des Prix à la Consommation
IPCH	Indice des Prix à la Consommation Harmonisés
IPCN	Indice des Prix à la Consommation National
IPI	Indice de Production Industrielle
IPPI	Indice des Prix à la Production des Produits Industriels
ISCI	Internet Small Computer System Interface
IUIL	Institut Universitaire International du Luxembourg
IVU	Indice des Valeurs Unitaires
IWF	Intrastat Web Forms
JVS	Job Vacancy Statistics
KM	Knowledge Management
LIS	Luxembourg Income Study
<u>Luxgem</u>	<u>Modèle d'équilibre général calculable pour le Luxembourg</u>
LUXKLEMS	Productivity in Luxembourg: Capital, Labour, Energy, Materials and Services
LSM	Luxembourg Structural Model
MAC	Division macroéconomique
MacSim	Maquette de simulation multi-pays
MEGC	Modèle d'Equilibre Général Calculable
MFPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MODUX	Modèle économétrique du STATEC
NACE	Nomenclature générale des Activités économiques dans les Communautés Européennes
NACELUX	Nomenclature générale des Activités économiques pour le Luxembourg

Formatted: Font: (Default)
Arial, 9 pt

Formatted: Font: (Default)
Arial, 9 pt, Not Italic, French
(Luxembourg)

Formatted: Left, Indent: Left:
0 cm, Hanging: 4.02 cm,
Space Before: 0 pt, After: 0
pt, Tabs: 4 cm, Left

Formatted: Font: (Default)
Arial, 9 pt, Not Italic, French
(Luxembourg)

Formatted: Font: (Default)
Arial, 9 pt, Not Italic, French
(Luxembourg)

Formatted: Font: (Default)
Arial, 9 pt, Not Italic, French
(Luxembourg)

Formatted: Font: (Default)
Arial, 9 pt, French
(Luxembourg)

NDC	Note De Conjoncture
NESTY	Working party on National Experts on Science and Technology Indicators
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCRA	Office Commercial du Ravitaillement
OFCE	Observatoire Français des Conjonctures Economiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONT	Office national du tourisme
OOH	Owner Occupied Housing
OPC	Organismes de Placement Collectif
PC	Personal Computer
PCN	Plan Comptable national
PCMN	Plan Comptable Minimum Normalisé
PEG	Position Extérieure Globale
PLDA	Paperless douanes and Accises
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PPP	Public Private Partnership
PROBIT	Binary response model
PSELL	Panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg"
PSF	Professionnels du Secteur Financier
PTF	Productivité des facteurs
QPF	Quality of Public Finances
R&D	Recherche et Développement
RCSL	Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg
REM	Réseau européen des migrations
RENO	Référentiel de Normalisation pour les sites web du Gouvernement luxembourgeois
RGD	Règlement Grand-Ducal
RGPP	Répertoire Général des Personnes Physiques
RNB	Revenu National Brut
RP	Recensement de la Population
SAN	Storage Area Network
SAS	Statistical Analysis System
SBS	Structural Business Statistics
SCN	Système de comptabilité nationale
SDDS	Special Data Dissemination Standard
SDMX	Special Data and Metadata Exchange
SEC95	Système européen harmonisé de comptes nationaux
SEE	Statistiques économiques extérieures
SEPCAV	Société d'épargne-pension à capital variable
SG	Division services généraux
SIFIM	Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés
SIGEP	Système Intégré de Gestion du Personnel
SIP	Service Information et Presse
SIPPI	Indice des prix des services
SLA	Service level agreement / contrats de services
SNAS	Service National d'Action Sociale
SOC	Division statistiques sociales
SPE	Special Purpose Entities
SQL	Structured Query Language
SSE	Statistiques Structurelles d'Entreprises
STATEC	Service central de la statistique et des études économiques (Luxembourg)
SVG	Scalable Vector Graphics
TES	Tableaux Entrées-Sorties systématiques
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TUS	Time Use Survey
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UAE	Unité d'Activité Economique
UE	Union européenne
UEBL	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise
UEM	Union Economique et Monétaire
ULB	Université libre de Bruxelles
UNECE	United Nations Economic Commission for Europe
WG	Working Group
WP	Working Paper
WPIIS	Working party on Indicators for the Information Society
XBRL	Extensible Business Reporting Language (standard servant à communiquer des données financières)